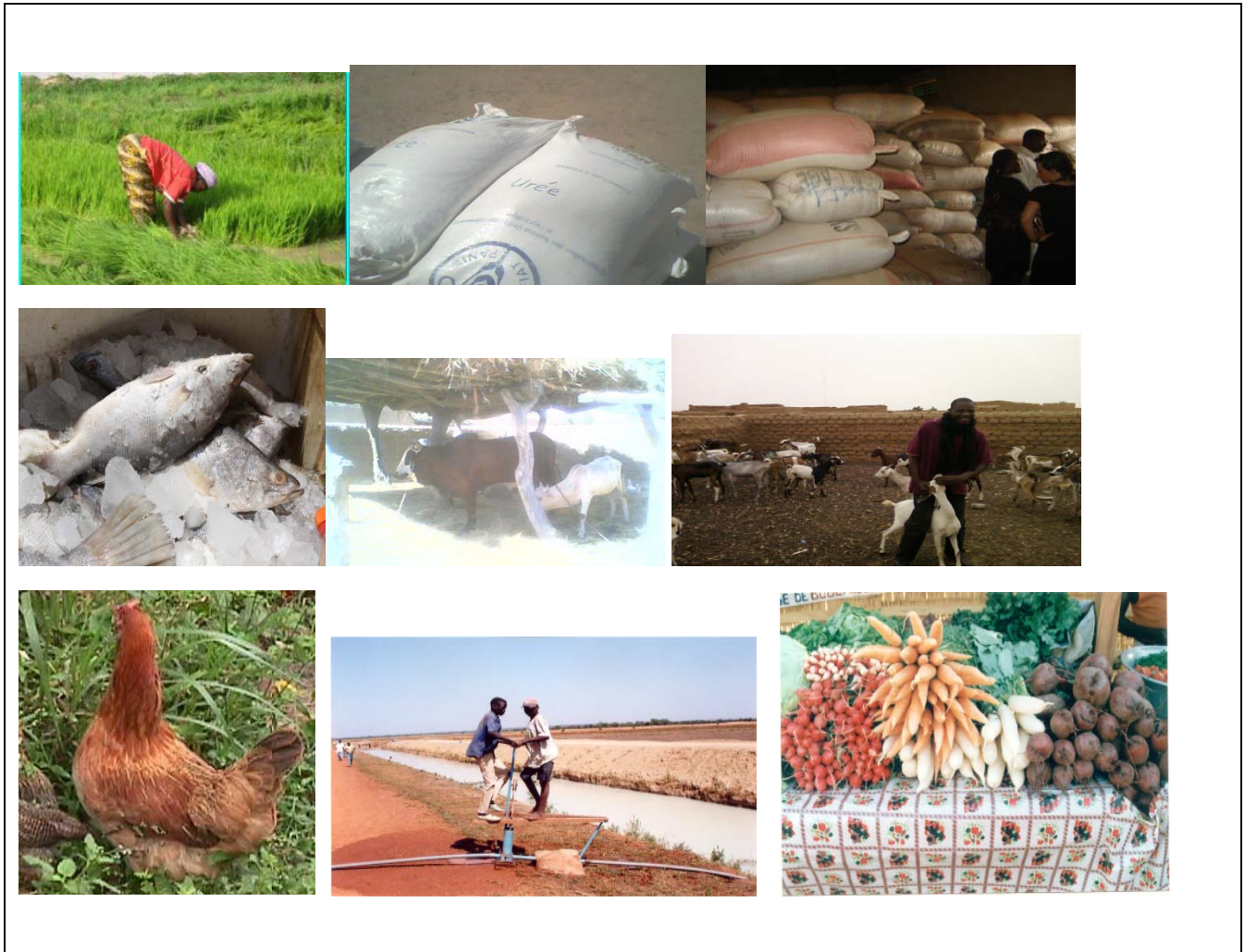




ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

CADRE DE PROGRAMMATION PAYS (CPP) 2013-2017 FAO - MALI

VERSION FINALE



Décembre 2013

SOMMAIRE

Pages

SIGLES ET ABBREVIATIONS	4
Avant-Propos	6
Résumé exécutif.....	7
I. Introduction	9
III. Analyse du secteur agricole	13
IV. Cadre stratégique de planification agricole	18
4.1. Au niveau national	18
4.2. Au niveau des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).....	23
V. Avantages comparatifs de la FAO au Mali.....	24
5.1. Cartographie de l'aide internationale des partenaires au développement.....	24
5.2. Analyse des activités de la FAO Mali.....	27
VI. Programmation Pays 2013-2017 de la FAO au Mali	29
6.1. Vision et objectifs	29
6.1.1. Objectif Global.....	29
6.1.2. Objectifs spécifiques	29
6.2. Matrice des priorités du CPF FAO/Mali.....	30
6.3. Matrice des résultats.....	31
VII Ressources requises et stratégie de mobilisation.....	39
7.1. Budget indicatif du CPP Mali	39
7.2. Stratégie de mobilisation des ressources.....	40
VIII. Modalités de suivi-évaluation et arrangements institutionnels et opérationnels de mise en œuvre :.....	41
8.1. Les principes sous-tendant la mise en œuvre et le suivi-évaluation :	41
8.2. Mécanisme de suivi-évaluation et acteurs :	42
8.3. Plan d'Action de mise en œuvre :	42
IX. Conclusion	43

ANNEXES	45
Annexe I. Indicateurs de développement et de performance	46
Annexe II : Contribution du secteur à l'économie (en milliards de FCFA prix courants)	47
Annexe III : Bilans céréaliers de 2000 à 2011	48
Annexe IV : Evolution des effectifs du cheptel de 2001 à 2012 (Unité : Nombre de têtes).....	49
Annexe V : Evolution politique et socio-économique du pays.....	50
Annexe VI : Cadres de politiques et stratégies majeurs du pays	52
Annexe VII	53
Annexe VIII : Matrice des priorités	54
Annexe IX : Matrice des Résultats (A).....	60
Annexe X : Répartition du portefeuille actuel de projets FAO au Mali par domaine prioritaire du CCP	65
Annexe XI : Vision, objectifs et fonctions essentielles de la FAO.....	70
Annexe XII : Aperçu du cadre stratégique de la FAO – SFW 2010 – 2015,.....	72
Annexe XIII : Financements disponibles au 31/12/2012 au titre du CPP 2013-2017 Mali -FAO	73
Annexe XIV: Plan d'Action du CPP 2013-2017.....	79
BIBLIOGRAPHIE :	79

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADAM: Agricultural Development Analysis and Mapping
AFD : Agence Française de Développement
AOPP : Association des Organisations des Producteurs et Paysans
APCAM : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
BAD : Banque Africaine de Développement
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CCAT : Cadre Conjoint d'Appui à la Transition
CEDEAO : Communauté Economique pour le Développement des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEP : Champs Ecoles des Producteurs
CNOP : Coordination Nationale des Organisations Paysannes
CPP/CPF : Cadre de Programmation Pays (Country Programming Framework)
CPS : Cellule de Planification et de Statistique
CRA : Chambres Régionales d'Agriculture
CSCRP : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNA : Direction Nationale de l'Agriculture
DNP : Direction Nationale de la Pêche
DNPIA : Direction Nationale de la Production et des Industries Animales
DNSI : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DNSV : Direction Nationale des Services Vétérinaires
EA : Entreprises Agricoles
EAF : Exploitations Agricoles Familiales
ECTAD : Equipe de Coordination des Urgences liées aux maladies animales transfrontalières
EMOP : Emergency Operation
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole
FODESA: Fonds de Développement Sahélien
GAFSP: Global Agriculture and Food Security Program
GIPD : Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
IDA : International Development Agency
INSTAT : Institut National de Statistique
LOA : Loi d'orientation agricole
NEPAD/PDDAA : Nouveau Partenariat pour le Développement Economique en Afrique/Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
OCHA : Bureau de Coordination des Actions Humanitaires
ODHD : Observatoire du Développement Humain Durable
OMA : Observatoire des Marchés Agricoles
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OPA : Organisations Professionnelles Agricoles
PAM : Programme Alimentaire Mondiale
PAPAM : Projet d'Appui à la Productivité Agricole du Mali

PDA : Politique de Développement Agricole
PFLN : Produits Forestiers Non Ligneux
PIB : Produit Intérieur Brut
PIBA : Produit Intérieur Brut Agricole
PIDRN : Projet Intégré de Développement Rural dans le Nord Mali
PNIP-SA : Plan National d'Investissements Prioritaires du Secteur Agricole du Mali
PNISA: Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole-
PNUAD/UNDAF : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRMC : Programme de Restructuration du Marché Céréalière
PTF : Partenaires techniques et financiers
RGA : Recensement Général de l'Agriculture
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP : Système d'Alerte Précoce
SCAP : Stratégie Commune d'Assistance Pays
SDDR : Schéma Directeur du Développement Rural
SNU : Système des Nations Unies
TF : Fonds Fiduciaires
UBT : Unités Bétail Tropical
UEMOA : Union Monétaire et Economique de l'Afrique de l'Ouest
UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
USAID: United States Agency for International Development
VIH/SIDA : Virus Immunodéficient Humain/Syndrome Immunodéficient Acquis

Avant-Propos

La FAO et le Gouvernement de la République du Mali représenté par les Ministres du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Assainissement, le Ministre Délégué à l'Élevage, la Pêche et la Sécurité Alimentaire et, le Commissaire à la Sécurité Alimentaire ont de commun accord procédé à la formulation du présent CPP 2013-2017 de la FAO au Mali, en tant qu'initiative conjointe visant à prendre en compte l'engagement des Parties concernées en vue d'améliorer continuellement la pertinence, l'efficacité et l'impact de l'assistance de la FAO au Gouvernement malien.

Fruit d'une consultation entre le Gouvernement, la FAO, les Organisations Professionnelles Agricoles et de la Société Civile, et les Partenaires Techniques et Financiers(PTF), le CPP Mali constitue, désormais, le document de référence qui définit les priorités du Gouvernement sur lesquelles la Représentation de la FAO et le Gouvernement malien devront concentrer leurs interventions en vue de promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire. Il servira également d'outil de mobilisation des ressources, de partenariat et de dialogue avec l'ensemble des acteurs.

Fondé sur les avantages comparatifs et les capacités de la FAO en terme de mobilisation de ressources, le présent CPP sera un outil de pilotage stratégique de la coopération FAO-Gouvernement visant une meilleure planification, coordination, synergie et harmonisation des interventions en vue d'atteindre sur la période concernée des résultats significatifs devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des maliens et maliennes et à « faire du Mali un pays émergent et une puissance agricole, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes »

Nous soussignés, Ministres du Développement Rural ; Ministre Délégué de l'Élevage et de la Pêche et de Sécurité Alimentaire ; de l'Environnement et de l'Assainissement et le Commissaire à la Sécurité Alimentaire du Mali et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), qui avons convenu d'élaborer le présent CPP sur la période 2013 – 2017, prenons l'engagement ferme d'œuvrer de façon synergique à la mise en œuvre des actions retenues.

Ministre du Développement Rural

Dr Bokary TRETA

Ministre délégué auprès du Ministre du Développement Rural, chargé de l'Élevage, de la Pêche et de la Sécurité alimentaire

Dr Nango DEMBELE

Commissaire à la Sécurité Alimentaire

M. Cheik Sidya DIABY

Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement

M. Ousmane Ag RHISSA

Représentante de la FAO au Mali

Mme Fatouma SEID

Résumé exécutif

1. La FAO et le Gouvernement de la République du Mali ont de commun accord procédé à la formulation du présent CPP 2013-2017 de la FAO au Mali, en tant qu'initiative conjointe visant à prendre en compte l'engagement des Parties concernées en vue d'améliorer continuellement la pertinence, l'efficacité et l'impact de l'assistance de la FAO au Gouvernement malien.

Le Cadre de Programmation Pays se veut un outil de planification, de gestion axée sur les résultats et de mobilisation de ressources, qui définit les domaines prioritaires sur lesquels la FAO Mali, au regard de ses avantages comparatifs, va concentrer ses interventions en soutien aux objectifs et priorités de développement nationaux en matière d'Agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnel. Le CPP vise entre autres à faciliter le dialogue avec le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, les Exploitations Agricoles Familiales et les Entreprises Agricoles (EAF, EA), les Collectivités Territoriales et les Organisations de la Société Civile à vocation Agricole. L'exercice actuel d'élaboration d'un CPP constitue une première au Mali.

2. Malgré l'impact négatif des événements politico-sécuritaires au Mali, le processus a vu l'adhésion et la participation des Ministères de l'Agriculture (MA), du Ministère de l'Élevage et de la Pêche (MEP), du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA), et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), de Représentants des Organisations Paysannes (APCAM, CNOP, AOPP), de la Société Civile (Coordination des Associations et Organisations Féminines –CAFO). En dépit de la crise sociopolitique qui prévaut dans le pays depuis mars 2012 des efforts ont été fait pour associer le plus d'acteurs possible à l'élaboration du CPP.

3. Les trois (3) domaines de priorités nationales du CPP sont décrits ci-après:

1. Appui à la production, compétitivité des filières et à la sécurité alimentaire

A travers le CPP FAO/Mali des appuis seront prodigués en vue de l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables par l'intensification et la diversification des productions, ainsi que le renforcement du secteur privé pour tirer profit des opportunités commerciales. L'amélioration de la productivité sera fondée sur une approche chaîne de valeur/filière basée sur l'amélioration dans les technologies, les institutions et les politiques, depuis l'approvisionnement en intrants au niveau de la production, à la commercialisation et la transformation jusqu'au niveau de la consommation. La sécurisation foncière des exploitations Agricoles familiales sera prioritairement renforcée par la poursuite des activités actuelles d'enregistrement et la diffusion des acquis des projets.

2. Gestion durable des ressources naturelles et amélioration de l'environnement

Un appui sera apporté à la mise en application des mécanismes de mitigation et d'adaptation au changement climatique ainsi que des mesures de défense et de restauration des ressources naturelles. La gestion des pesticides obsolètes et déchets apparentés et leur impact sur les ressources naturelles et l'homme et l'animal sera prise en compte. Les activités porteront sur l'inventaire et la caractérisation des races locales d'animaux d'élevages et de leurs systèmes de production et de commercialisation, leur utilisation durable et développement, ainsi que la conservation des races menacées

3. Renforcement de la résilience des populations vulnérables affectées par les crises alimentaires et nutritionnelles et les conflits.

L'identification et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus au profit des couches sensibles/vulnérables (femmes, enfants et jeunes diplômés sans emploi) sera un axe essentiel du CPP. L'appui contribuera également à aider à reconstruire les capacités de production détruites et aider les populations concernées par les crises à redémarrer les activités de la chaîne de valeurs (production à la commercialisation) des produits Agricoles, renforcer leurs moyens d'existence et améliorer leurs conditions de vie. Des actions de renforcement des stocks de proximité, d'une part en collaboration avec le PAM et le CSA, particulièrement pour ce qui est des banques de céréales au niveau régional et local du pays à travers l'appui à la construction des bâtiments et la formation des Comités de Gestion (COGES) et d'autre part la mise en place de banques d'aliments bétail, des boutiques d'intrants agricoles et des stocks semenciers. Le renforcement de la résilience des populations sera au cœur des interventions. Dans les différents sites d'intervention, des actions de renforcement des capacités des producteurs et institutionnelles des structures publics et privés, des ONG/OSC et des collectivités territoriales seront entreprises. La FAO vise à renforcer l'appui au cluster sécurité alimentaire et l'adapter à la situation actuelle en renforçant la capacité de coordination, d'information, d'analyse, l'appui à la planification à Bamako et au Nord sur le terrain là où c'est nécessaire et possible.

De même, le déploiement des appuis dans le cadre des dispositifs de ECOAGRIS contribueront également au renforcement des capacités de collecte, centralisation traitement et diffusion des données et informations pour la gestion

4. Le Budget total du CPP a été déterminé en prenant en compte les ressources disponibles et les ressources à mobiliser. Le coût total obtenu est de **63 112 744 \$EU** dont 18 012 744 \$EU sont disponibles. Ainsi, l'objectif de mobilisation des ressources requises pour la mise en œuvre du CCP est de **45 100 000 \$ EUS**. Ce montant ne prend pas en compte les financements dont la Représentation n'est pas détentrice de budget et qui pourraient donc s'y ajouter. Les fonds à mobiliser seront recherchés auprès du Gouvernement, du Programme de Coopération technique de la FAO et des Partenaires Techniques et Financiers identifiés pour l'appui au CPP.

Les Ministres du Développement ; Délégué à l'Elevage, de la Pêche et la Sécurité Alimentaire; de l'Environnement et de l'Assainissement et le Commissaire à la Sécurité Alimentaire du Mali et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), qui ont convenu d'élaborer le présent CPP sur la période 2013 – 2017, prennent l'engagement ferme d'œuvrer de façon synergique à la mise en œuvre des actions retenues.

I. Introduction

La préparation du Cadre de Programmation Pays (CPP/) par la FAO au Mali s'inscrit dans le processus plus vaste de son élaboration initié au niveau des pays couverts par le Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique. Le CPP représente une étape majeure dans la transition de l'approche fondée sur la demande par les bénéficiaires et des projets ad hoc vers une approche à moyen et long terme fondée sur les résultats en fonction des besoins.

Le Cadre de Programmation Pays se veut un outil de planification, de gestion axée sur les résultats et de mobilisation de ressources, qui définit les domaines prioritaires sur lesquels la FAO Mali, au regard de ses avantages comparatifs, va concentrer ses interventions en soutien aux objectifs et priorités de développement nationaux en matière d'Agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnel.

Le CPP vise entre autres à faciliter le dialogue avec le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Exploitations Agricoles Familiales et les Entreprises Agricoles (EAF, EA), les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les Chambres d'Agriculture (CRA et APCAM), les Collectivités Territoriales et les Organisations de la Société Civile à vocation Agricole. en respectant leurs rôles et responsabilités dans l'atteinte d'objectifs conjointement fixés. Le processus d'élaboration du Cadre d'interventions prioritaires à Moyen Terme de la FAO au Mali (NMTPF), approche de programmation avant l'adoption de l'approche du CPP, initié en 2009 au niveau de la Représentation n'ayant pas été finalisé, l'exercice actuel d'élaboration d'un CPP constitue une première.

En dépit de l'impact négatif (révision des délais fixés, instabilité du Gouvernement) des événements politico-sécuritaires suite au Coup d'État et à la rébellion armée au Nord du pays depuis mars 2012, qui a débouché sur une partition du pays avec l'occupation des 2/3 du territoire national, le processus a effectivement démarré au Mali à la suite de l'Approbation du Ministre Chargé de l'Agriculture et son acceptation de conduire son pilotage (Lettre N°01251/MA/SG du 4 septembre 2012).

Cette acceptation s'est faite sur la base de la Note conceptuelle transmise à cet effet. L'adhésion du Ministre Chargé de l'Agriculture a été suivie de celles des Ministres de l'Élevage et de la Pêche, de l'Environnement et de l'Assainissement (Lettre N°00656/MEA-SG en date du 31 octobre 2012) et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (Lettre N° 0161/PR-CSA en date du 18 octobre 2012).

Un Comité national de formulation a été mis en place et constitué des Points Focaux des Départements cités, de Représentants des Organisations Paysannes (APCAM, CNOP, AOPP), de la Société Civile (Coordination des Associations et Organisations Féminines –CAFO) et de l'Équipe de la Représentation de la FAO, comprenant le Programme, l'Unité d'Urgences agricoles et de réhabilitation, et l'Équipe de Coordination des Urgences liées aux maladies animales transfrontalières (ECTAD).

Une réunion d'information et d'actualisation de la feuille de route et de validation des Termes de Référence des Consultants a eu lieu le 2 novembre 2012. Cette réunion a marqué le démarrage effectif de la formulation. Deux consultants ont été recrutés par la suite pour appuyer le comité dans la formulation du document. Les consultants avec l'appui de la représentation ont procédé à l'analyse de la situation, la collecte des informations sur les processus de programmation, l'identification des priorités du Gouvernement, l'élaboration des matrices de priorités et de résultats, le draft du CPP. Ce travail a été sous-tendu par des réunions de validation au niveau du Comité national. Des consultations et rencontres associant les Parties citées ont marqué le processus tout au long de son déroulement. Les PTF ont été informés et leurs avis requis. En dépit donc de la crise

sociopolitique qui prévaut dans le pays depuis mars 2012 des efforts ont été fait pour associer le plus d'acteurs possible à l'élaboration du CPP.

Brève énoncé des principales section du document :

Le document du CPP 2013-2017 de la FAO pour le Mali est structuré comme suit :

- Introduction
- La situation socio-économique du Pays
- Analyse du secteur agricole
- Cadre stratégique de planification agricole (niveau national, niveau des PTF)
- Avantages comparatifs de la FAO (Cartographie de l'aide internationale , analyse des activités de la FAO)
- Programmation Pays 2013-2015 de la FAO au Mali (Vision et objectifs, Matrice des priorités, matrice des résultats)
- Ressources requises (Budget) et stratégie de mobilisation,
- Modalités de suivi évaluation (principes sous-tendant la mise en œuvre et le suivi –évaluation, mécanismes de suivi évaluation)
- Annexes

II. Situation socio-économique du pays

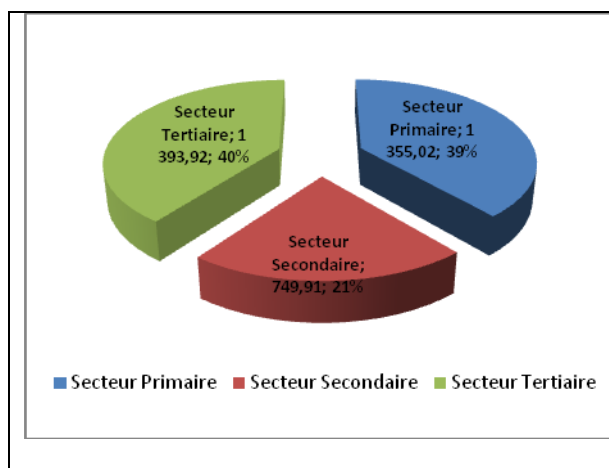
Le Mali, enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de 1.241.000 km², partage 7.200 km de frontières avec sept autres pays : l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie. Il est distant des ports d'Abidjan et de Dakar, les plus accessibles et situés sur le littoral atlantique, respectivement de 1.285 Km par la route et de 1.500 Km par la voie ferrée.

La population, 14,517 millions d'habitants en 1998 au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2009), qui a un taux de croissance de 3,6% est actuellement estimée à 15. 815 000 habitants (2011). Cette population, dont 77,6% vivent en milieu rural (EMOP 2011) avec une légère prédominance des femmes (51%), est essentiellement jeune et sera d'environ 21,300 millions habitants en 2020. Elle est concentrée dans la partie Sud du pays et le long du fleuve Niger.

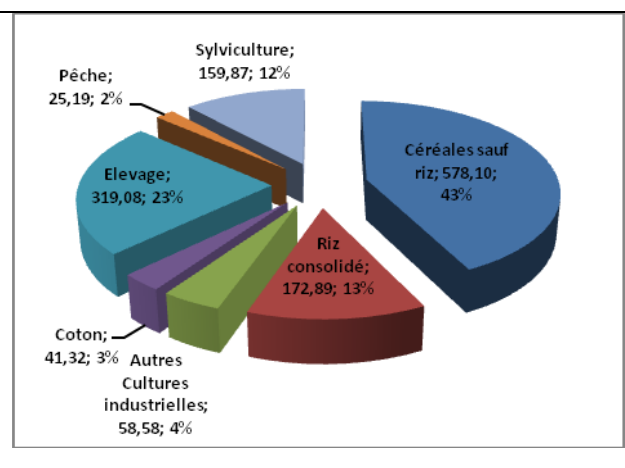
L'administration du pays repose sur huit (8) Régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, et Kidal), un District, celui de Bamako la capitale, quarante (49) Cercles et 703 communes dont 96 urbaines.

La base de l'économie est essentiellement rurale, basées sur la production Agricole¹ (coton, céréales, élevage, pêche, forêts etc.). La contribution du secteur agricole au PIB demeure toujours élevée, avec 39% en moyenne sur la période 2006-2010 (INSTAT mars 2012). Voir annexe II et graphe N°1 et N°2 ci-dessous.

Graphe 1 : Contribution du secteur au PIB



Graphe 2 : Répartition du PIBA



Elle est en moyenne de 340 milliards de FCFA sur la période 2006 à 2010, non compris la pêche, les produits forestiers et de cueillette.

¹ Au Mali la Loi d'Orientation Agricole (LOA) adoptée en septembre 2006 (Loi N° 06-45 du 5 septembre 2006) consacre l'usage du « A » majuscule à chaque fois que le terme Agricole est utilisé et ce pour bien fixer que ce mot intègre tout ce qui se rapporte aux sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie (Chapitre I, des définitions générales).

Les céréales sèches (mils, sorgho, maïs, fonio) ont contribué en moyenne pour 43% dans le PIB du secteur primaire sur la période 2006-2010. La contribution des autres productions sont notamment dans l'ordre l'élevage (23%, avec 319 milliards de FCFA), puis le riz et le coton pour respectivement 13% et 3% (graphes 1 et 2, annexe II).

Le secteur secondaire participe pour 21% à la formation du PIB, il est très peu structuré et insuffisamment relié au secteur agricole qui demeure la base de l'économie. Le secteur tertiaire avec 40 % du PIB, reste dominé par les services et les activités commerciales.

La situation du secteur primaire reste caractérisée par des niveaux fluctuants de production Agricole qui s'expliquent généralement par l'occurrence d'aléas climatiques (sécheresses, inondations), mais aussi d'attaques de déprédateurs, d'épizooties et de feux involontaires. Le pays vient de subir une des crises majeures de sécurité alimentaire et nutritionnelle de son histoire en cette année 2012, à la suite de la mauvaise campagne agricole 2011-2012, qui a amené le Gouvernement à adopter un Plan d'urgence de 103 milliards de FCFA, et les agences du Système des Nations Unies à mettre en place plusieurs Clusters dans des domaines spécifiques dont un Sécurité alimentaire codirigé par la FAO et le PAM qui implique tous les acteurs engagés dans la résolution de cette crise.

En termes nominal, le pays a enregistré une croissance réelle positive de son secteur agricole, en moyenne de 10,28% (annexe II), entre 2006 et 2010, plus que le double du taux d'accroissement de la population (Comptes économiques du Mali; DNSI, Juillet 2011).

La croissance de l'économie malienne a été essentiellement tirée par le secteur primaire 2,9% contre une prévision de 2,1% du CSCRP. Les secteurs tertiaire et secondaire ont contribué respectivement à hauteur de 2,1% et -0,5% contre une prévision de 2,7% et 1,6%.

Au cours de la même période, les sous-secteurs ayant le plus contribué à la croissance globale de l'économie sont l'agriculture vivrière hors riz (2,3%), la branche consolidée du riz (0,9%) et l'élevage (0,4%) pour le secteur primaire.

L'amélioration de la croissance du secteur n'a pas empêché l'incidence de la pauvreté de demeurer toujours élevée. Celle-ci est passée de 69,0% de la population en 1998 à 64,2% en 1999 ; à 55,6% en 2001, à 47,4% en 2006 et 43,6% en 2010 sur la base d'un seuil de pauvreté en termes réels de 165.431 FCFA, celui-ci était de 97 843 FCFA² en 1999 (ODHD; 2000).

La baisse du taux de pauvreté nationale de 25,4 points constatée entre 1998 et 2010, (en moyenne 2,11% par an), est en train d'être rattrapée par le rythme de croissance rapide de la population (3,6% par an dans la dernière décennie (RGPH, 2009).

²Il correspond à la dépense minimale (Dm) annuelle qui s'obtient par la formule ci-après:

$$Dm=1,5*[(2450/3500)*P*7jours]*52semaines \text{ et où}$$

2450 = norme OMS en besoin énergétique en kilocalories

3000 = l'équivalent en consommation riz et P = prix annuel moyen du kg de riz.

III. Analyse du secteur agricole

Au Mali, les potentialités et atouts du secteur Agricole sont énormes (annexe I). Environ 43,7 millions ha de terres sont utilisables pour l'agriculture et l'élevage. Sur l'ensemble des terres cultivables, seuls environ 5,2 millions d'ha (11,9%) sont cultivés annuellement dont moins de 300 000 ha bénéficient d'autres sources d'eau que la pluie, avec 120.000 ha irrigués en maîtrise totale de l'eau. Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines et de surface. Ces dernières, principalement constituées par les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents forment deux bassins versants offrant un potentiel irrigable estimé à plus de 2,2 millions d'ha. Le Delta intérieur du Niger qui s'étend sur plus de 30.000 Km² est un site écologique particulier avec un potentiel agro-sylvo-pastoral significatif.

Le domaine forestier couvre environ 100 millions d'hectares sur lesquels uniquement 21 millions (soit 17% du territoire national) sont exploités et dont le taux de régénération est estimé à 7 millions de tonnes par an. La faune y est importante et diversifiée quoique faiblement protégée. On assiste à des débuts d'élevage, comme celui des autruches.

Les superficies de pâturages sont estimées à plus de 30 millions d'hectares, sur lesquels seulement environ le 1/3 est exploité à cause surtout de l'insuffisance de l'accès à l'eau et les pertes diverses notamment par piétinement, par les feux et par les effets de l'érosion des parcours. Le cheptel malien, un des plus importants de la sous-région, est majoritairement composé de bovins, d'ovins-caprins et de dromadaires. La volaille traditionnelle constitue en toutes saisons une source remarquable de protéines et de revenus en milieu rural, de même que l'élevage de petits ruminants. Ces deux filières constituent en plus la source de liquidités rapidement mobilisables des petits producteurs, mais aussi le domaine privilégié des femmes. La production de poulets de chair et d'œufs se développe autour des grands centres urbains mais l'effectif concerné reste encore faible comparé au cheptel aviaire national. La production de poulets de chair estimée dans le rapport annuel 2012 de la Direction Nationale de la Production et des Industries Animales (DNPIA) était de 4.800.067 sujets et celle d'œufs s'élevait à 367.050.376 unités. On élève également au Mali des équins, des asins et des porcins. L'Élevage reste néanmoins confronté à un certain nombre de contraintes comme la dégradation des parcours naturels, l'occupation anarchique des passages d'animaux, les maladies animales, la faiblesse et la non-conformité des infrastructures de production animale et de santé animale, la prédominance de modes d'élevage extensifs traditionnels, la faible capacité des acteurs des filières bétail-viande et lait. Il existe des initiatives nationales et régionales comme le projet régional PROGEBE qui a pour but la conservation in situ du bétail ruminant endémique constitué de taurins N'dama, d'ovins et de caprins Djallonké. Cependant, l'essentiel reste à faire pour une meilleure connaissance/exploitation des ressources animales disponibles. Ceci passe par la caractérisation du cheptel local et des systèmes de production.

Le Mali produit et exporte des cuirs et peaux. Sur la base des prix moyens pratiqués localement, les chiffres d'exportations enregistrées au cours de l'année 2012 sans tenir compte des quantités de peaux ovines et caprines tannées en wet blue, représentent une valeur monétaire de 4 799 522 000 FCFA.

Le potentiel de production de poisson est de plus de 200 000 tonnes par an et dispose de ressources en terres aménageables pour l'aquaculture évaluées à 895 000 hectares (MEP, DNP). Malgré les efforts entrepris ces dernières années pour son développement (aménagement de pêcheries, développement de l'aquaculture et pisciculture, intégration agriculture et pêche) ce sous-secteur reste confronté à des contraintes comme l'insuffisance des moyens de production des pêcheurs ainsi que des infrastructures de conservation, de distribution et de commercialisation du poisson.

En dépit de cette biodiversité et du potentiel agro-sylvo-pastoral important, le pays est confronté à des contraintes majeures, comme une forte dégradation des ressources naturelles, une tendance à l'aridification et au recul des isohyètes, une forte pression démographique et animale (élevage), un important enclavement des zones de production et la persistance de systèmes de production extensifs fortement soumis aux aléas climatiques. On assiste à la disparition de plusieurs races locales et certaines sont dans un état vulnérable. Ce qui a justifié dans le delta Central la mise en œuvre d'un projet de préservation dans l'aire AMSAR. Les principales raisons de cette diminution des effectifs sont : la rébellion, la sécheresse, les croisements anarchiques et l'absence d'action de développement.

Le besoin de mettre en place des stratégies de résilience pour la gestion des crises et l'adaptation aux impacts des changements climatiques représente ainsi un défi important pour le développement Agricole durable du Mali.

Au plan des activités économiques, la diversité agro-écologique se traduit par celle des systèmes de production agricole, allant de systèmes à base de coton au Sud au système de production en oasis à l'extrême-Nord, en passant par les systèmes à base de céréales sèches et les systèmes pastoraux (sédentaire, semi-sédentaire ou transhumant).

On dénombre au total 800 000 exploitations agricoles dont environ 700 000 soit 86%, pratiquent l'agriculture tandis que 100 000 exploitations correspondent à des éleveurs stricts ou des pêcheurs (RGA ; CPS ; 2005). Selon les données de ce recensement, 54% des exploitations possèdent au moins une charrue, 72% des superficies soit 2 358 308 ha sont cultivées à la traction animale bovine pendant que 17% sont encore en manuel contre à peine 1% en motorisé.

La sécurité alimentaire s'est améliorée au cours de ces dernières années en termes de disponibilité sous l'effet des politiques agricoles et la production nationale permet globalement de faire face aux besoins céréaliers du pays en années normales. La mise en œuvre annuelle d'un plan de réponse national aux risques et calamités, dans le cadre d'un système national de prévention et de gestion des crises alimentaires, a par ailleurs contribué à cette amélioration. La revue et l'adaptation de ce système compte tenu des faiblesses révélées s'impose aujourd'hui en vue de le rendre plus performant.

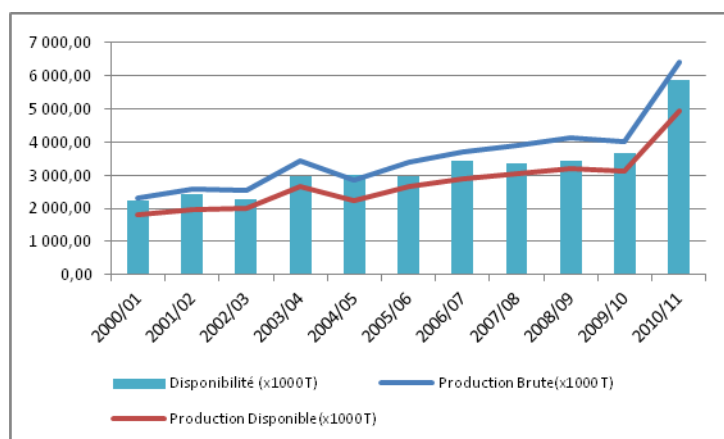
Cependant, le pays est actuellement confronté à une situation d'insécurité situation alimentaire et nutritionnelle, plus ou moins grave selon les zones. La concomitance de différents éléments conjoncturels (crise alimentaire et nutritionnelle qui perdure, urgences soudaines comme les inondations, épidémie de choléra, insécurité dans le nord et mouvements de populations exerçant une pression importante sur les ressources naturelles, économiques et sociales des communautés hôtes, etc.) a créé une situation complexe et multidimensionnelle qui a fait croître les besoins humanitaires dans l'ensemble du pays. En outre, les crises récurrentes au cours de la dernière

décennie ont érodé les moyens de subsistance des ménages vulnérables et épuisé leur capacités de résister aux chocs futurs. Il est estimé qu'en 2013, 2 millions de personnes sont à risque d'insécurité alimentaire (3) et 660 000 enfants de moins de 5 ans sont menacés de malnutrition aiguë, dont 210.000 de malnutrition aiguë sévère.⁴

L'insécurité dans le nord du Mali a perturbé les flux de marchandises et a abouti à un grand déplacement de population, à l'aggravation de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle déjà précaire suite à la sécheresse 2011⁵. Le Bureau de coordination des actions humanitaires (OCHA) estime qu'environ 500 000 personnes se sont déplacées de leurs lieux de résidence habituelle du fait de la crise, parmi lesquelles on compte 350 000 déplacés internes et environ 150 000 réfugiés.

L'annexe III et le graphe n°3 ci-après donnent pour la période de 2000 à 2010, l'évolution de la production brute, de la production disponible et de la disponibilité en céréales y compris les stocks initiaux et les importations.

Graphe 3: Évolution de la production brute et de la production disponible en céréales



La production disponible par habitant et par an a toujours été supérieure à la norme FAO de consommation en céréales qui est de 114 kg par personne. Elle a été portée, à compter de la campagne agricole 2003/2004, de 204 kg de céréales par an et par personne à 214 kg (voir Annexe III).

Les effectifs animaux sont en légère hausse à la faveur d'une succession d'années de bonne pluviométrie. Le cheptel est majoritairement composé de bovins avec plus 9 721 327 têtes, suivis des ovins-caprins avec 31 297 457 têtes, des camelins avec près d'un million de 959 484 têtes et de volaille traditionnelle, avec des effectifs évalués à près de 35 095 598 sujets (DNPIA, 2012, Annexe IV). Pour le bétail, la part des animaux exotiques est très faible à cause de la difficulté d'adaptation aux conditions de production.

³ Enquête du PAM/SAP sur la sécurité alimentaire, conduite entre août et septembre 2012.

⁴ Estimation basée sur la SMART 2012, avec application d'un facteur correctif lié à l'accroissement démographique par région.

⁵ FAO Crop Prospects and Food Situation, Nr. 2 – July 2013

L'élevage des exploitations modernes⁶ de bovins est localisé dans le District de Bamako avec près de 8.000 têtes. Deux tiers de l'élevage des ovins sont localisés au centre, au Nord et au Nord-est. Les caprins partagent quasiment les mêmes régions d'élevage que les ovins. L'essentiel des camelins élevés dans le pays est localisé dans les régions du Nord, principalement à Kidal et en partie à Gao et Tombouctou.

Une étude de la FAO en 2006 a dénombré une vingtaine de grandes exploitations pratiquant sans nul doute une aviculture intensive de type intermédiaire entre les types 1 et 2 de la typologie FAO. Les pratiquants du type 2 de la typologie FAO qui sont les plus nombreux restent néanmoins très hétérogènes du point de vue taille des exploitations (500 à 10.000 sujets), peut-être aussi du point de vue de la conduite de l'élevage, en particulier dans le respect des normes bio sécuritaires (prophylaxies médicales et sanitaires). 1 seule exploitation aspire à satisfaire l'exigence du Type 1 de la typologie FAO ; il s'agit de SODOUF (Société Doucouré et Frères) qui dispose d'une ferme de 40.000 pondeuses et d'un élevage de 3.000 reproductrices pour la production d'œufs fécondés et de poussins d'un jour mais il ne dispose pas de chaîne d'abattage.

L'offre en viandes, généralement estimée sur la base des abattages contrôlés qui représentent le tiers des abattages totaux, permet de répondre à la demande évaluée à 91 300 tonnes en 2006 sur la base d'une consommation de 8,34 kg/hbt/an. Contrairement aux villes et chefs lieux de communes, la disponibilité de viandes, dans les villages n'est pas quotidienne. La production de niébé (*vigna sinensis*) ou de l'arachide là où elle est pratiquée en combinaison avec les cultures céréalières comme le mil ou le sorgho et le maïs permet de couvrir une partie des besoins en protéines des populations.

L'offre en lait est supérieure en général à la demande pendant la saison des pluies notamment en milieu rural. Le Ministère de l'Élevage et de la Pêche estime la disponibilité de lait à 38 litres de lait local par habitant par an sur la base d'une production de lait de 343 millions de litres par an dont 98% issus des élevages traditionnels.

Malgré ces disponibilités alimentaires, les besoins énergétiques de 2525 kcal ne sont pas souvent couverts, notamment dans les zones les plus vulnérables. Au plan nutritionnel, le régime alimentaire reste très peu diversifié et pauvre en micronutriments essentiels, qui pourraient être couverts par les produits de cueillette et du cru selon les saisons, les zones et les régions (fruit du karité, anacardier, pain de singe (baobab), néré....).

Aussi, on observe la persistance d'une malnutrition chronique et aiguë des enfants dans toutes les régions du pays, en particulier dans les zones rurales qui dégagent des excédents de céréales ainsi qu'une détérioration de la situation alimentaire des pauvres urbains. La malnutrition aiguë globale (maigreur) a affecté 15,2% des enfants de moins de 5 ans en 2006 contre 11% en 2010. Près de la moitié des enfants de moins de cinq ans sont atteints de malnutrition chronique (CEDEAO, CILSS, UEMOA, 9 avril 2013 : AGIR, feuille de route régionale). La sous-nutrition persiste chez les femmes, particulièrement en milieu rural liée à la faiblesse de revenus pour se procurer les aliments appropriés, les tabous alimentaires, la méconnaissance des règles alimentaires et de diététiques, la faible disponibilité alimentaire et le fait que les femmes se privent de nourriture au profit du reste des membres de la famille .

L'accentuation de la pauvreté en zone rurale, le manque de travail non rémunéré en saison sèche conduisent 70% de la population malienne, notamment les riverains des forêts et d'autres populations rurales, à se rabattre sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) pour des

⁶ Les exploitations modernes sont les exploitations dans la périphérie de Bamako (Capitale) qui adoptent des techniques améliorées (étables couverts en dur voire semi-dur, avec couloir de vaccination, plan de prophylaxie, alimentation à base de concentré et de rations adaptées aux besoins, gardiennage, suivi sanitaire des animaux par un professionnel, application de mesures d'hygiène, production de lait destinée au marché,...). On retrouve des exploitations de ce type dans la zone périurbaine des villes dans les régions du pays.

compléments de revenus souvent substantiels. Ces activités, à cause de la mauvaise utilisation des produits et des problèmes liés à leur protection et à leur gestion, entraînent une perte du potentiel forestier et menacent dangereusement la biodiversité.

L'analyse du Secteur Agricole au Mali montre que malgré son important potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique, le Mali n'arrive pas encore à couvrir régulièrement la totalité de ses besoins alimentaires pour atteindre un niveau de souveraineté alimentaire durable. Ceci s'explique par la faible productivité agricole et un niveau de diversification insuffisant. Le Budget affecté par l'État au secteur Agricole⁷ était en 2011 de 112,361 milliards de FCFA dont 62,828 milliards de FCFA au sous-secteur de l'agriculture. En 2012 ce montant était de 111, 759 milliards de FCFA. Conformément à l'engagement pris à Maputo en 2005 d'affecter 10% du Budget national de chaque pays au développement Agricole sur cinq ans le Gouvernement a depuis continuellement augmenté la part du Budget affecté atteignant même 14%. Ce Budget est largement insuffisant cependant pour couvrir les besoins énormes de développement, d'où le recours à l'aide extérieure.

Les défis majeurs auxquels le pays reste confronté consistent à :

- s'assurer que, dans un contexte de changements climatiques profonds, l'intensification et la modernisation de l'agriculture soient compatibles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles pour les générations futures.
- faire en sorte que le Mali devienne un des premiers producteurs de denrées agricoles de l'Afrique de l'Ouest et se transforme en une puissance agro-industrielle, valorisant au mieux ses matières premières agricoles.
- assurer un meilleur positionnement des produits maliens sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux.
- moderniser les systèmes de productions dans le respect de l'environnement socioéconomique et culturel des acteurs concernés tout en tenant compte des principes d'équité en genre et en intégrant les principes d'éducation nutritionnelle, d'alphabétisation fonctionnelle et de lutte contre les maladies endémiques (Paludisme, VIH/SIDA). Une attention est à porter sur les maladies d'origine hydrique dans le contexte de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition.

Par ailleurs, suite à la grave crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle de 2012, aggravée par le conflit en cours dans le Nord du pays (qui a entraîné des mouvements de population considérables et une perturbation quasi totale des activités économiques), le Mali fait désormais face à un contexte humanitaire complexe, dont l'évolution est difficile à prévoir mais dont les conséquences s'inscriront bien au-delà des prochains mois. Le pays est donc confronté à deux défis additionnels :

- protéger et renforcer les moyens d'existence et améliorer la résilience des populations appauvries et vulnérables, tout en augmentant la capacité du Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement, à une meilleure prédiction, préparation et réponse aux crises naturelles et anthropiques récurrentes et,
- Plus globalement, assurer un accès équitable à une alimentation adéquate et suffisante pour les populations rurales et périurbaines vulnérables.

⁷ Au Mali on désigne par secteur Agricole ou secteur primaire le secteur de développement constitué des sous-secteurs agriculture, élevage, pêche, environnement, forêts. Le terme Agricole avec « A » réfère à la Loi d'Orientation Agricole.

IV. Cadre stratégique de planification agricole

4.1. Au niveau national

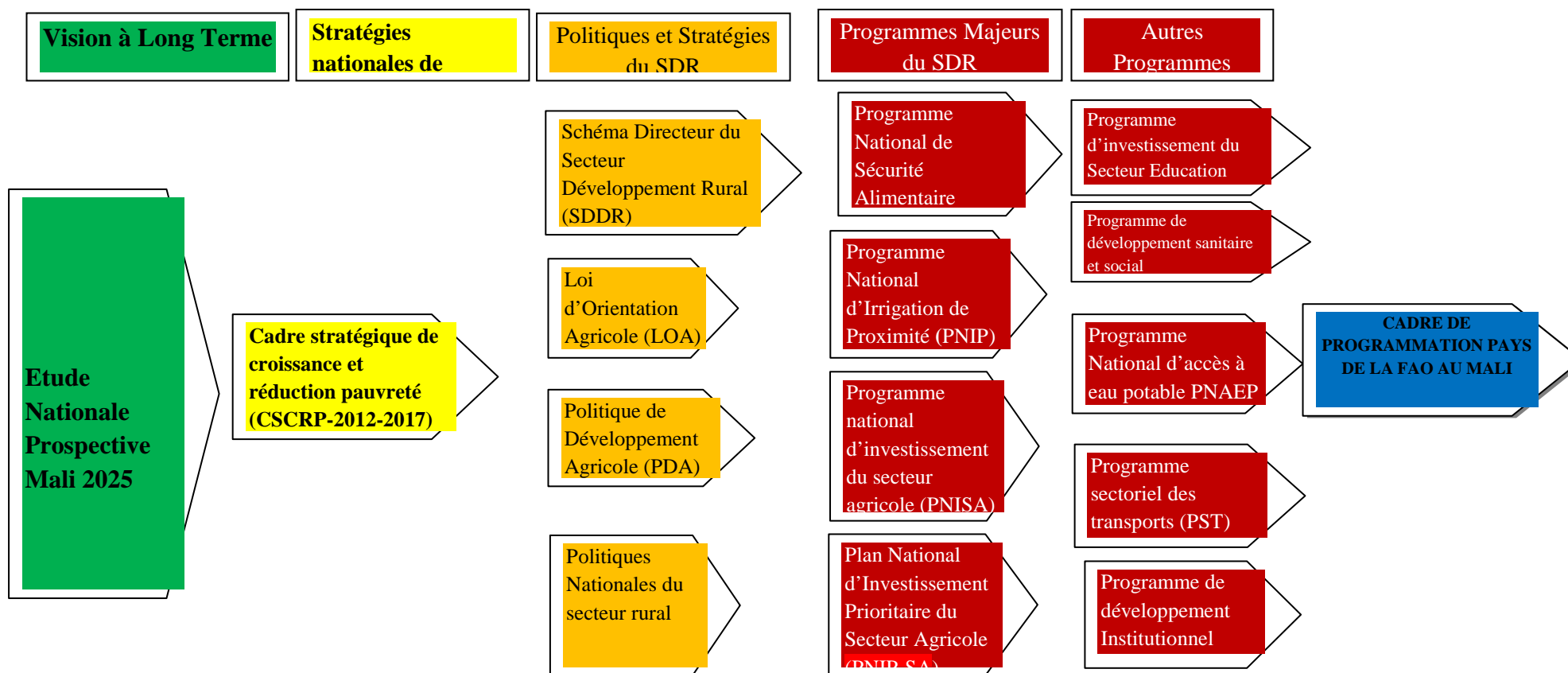
De l'indépendance en 1960 à nos jours, l'évolution du cadre stratégique de planification agricole au Mali est restée fortement empreinte par l'évolution politique et socio-économique. (Voir annexe V et schéma N°1).

Ainsi, le Gouvernement du Mali a au cours des trois dernières décennies, élaboré avec le soutien des Institutions régionales, sous-régionales, des Partenaires techniques et financiers (PTF) et autres parties prenantes, divers cadres de politiques, stratégies et plans d'investissement en vue de favoriser le développement de l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire dans le pays (annexe V : la liste des politiques).

Ces cadres de politiques, stratégies et plans d'investissement visent à concrétiser la Vision prospective du Mali à l'horizon 2025 qui exprime ce que la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre souhaite : **« une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population »**.

Le schéma ci-après présente une vue d'ensemble de ces politiques, cadres stratégiques et programmes qui alimentent et sur lesquels se fonde le CPP 2013-2017.

Schéma N° 1 : Planification du développement au Mali



Par rapport au secteur Agricole, le schéma directeur du développement rural (SDDR) élaboré avec un accompagnement fort de la FAO, adopté en 1992 et actualisé en 2000, a constitué le cadre initial de référence. Le SDDR confirme les orientations du développement rural adoptées par les États généraux du monde rural tenus en 1991.

Parallèlement, la République du Mali s'est dotée en mai 2002 d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté - CSLP- servant de cadre de référence des politiques et stratégies en matière de lutte contre la pauvreté à moyen terme du Gouvernement (2002-2006). Le CSLP en tant que principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires au développement visait à réduire la pauvreté par une croissance économique accélérée qui soit à la fois durable et équitablement redistribuée grâce notamment à la promotion de secteurs productifs dont celui du développement rural.

La mise en œuvre de ce premier cadre de lutte contre la pauvreté s'est accompagnée d'une décentralisation effective avec la création de collectivités territoriales et de leurs organes de gouvernance.

A l'analyse de la mise en œuvre du plan d'actions du CSLP, les orientations générales émises en matière de renforcement de la contribution du développement rural à la croissance économique du pays ont été insuffisamment soutenues –affectation de 13% du budget global à ce secteur et ceux de l'Environnement et de la Gestion des Ressources Naturelles contre 60% des investissements pour l'Éducation et la Santé. Ce sous-financement s'est traduit par d'importants déficits en termes d'infrastructures nécessaires pour l'amélioration des capacités de production, de transport et d'échanges.

Le deuxième plan d'actions du CSLP- nouvelle génération-, appelé CSCRP 2007-2011 était censé offrir l'opportunité d'une meilleure prise en compte du secteur rural par l'amélioration de la cohérence entre le CSLP et le SDDR (2000-2010) actualisé. Dans ce cadre, les programmes développés pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté, intégraient une nouvelle vision du développement rural marquée par une politique de réalisation d'infrastructures productives, une approche pluridisciplinaire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la promotion du secteur privé et des filières porteuses.

Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCRP 2012-2017) est la référence actuelle au Mali en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques économique et sociale. Il fédère, dans un cadre cohérent, l'ensemble des stratégies sectorielles et identifie les besoins financiers ainsi que les moyens de les couvrir.

Le but visé à moyen et long termes est de « faire du Mali un pays émergent et une puissance agricole, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes ». Le CSCRP 2012-2017 s'articule pour ce faire autour de trois axes stratégiques que sont :

- la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;
- le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité ;
- le développement institutionnel et la gouvernance.

la Loi d'orientation agricole (LOA), promulguée en 2006 constitue le socle directif et fédérateur pour l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires touchant aux domaines d'activités du secteur Agricole et péri-agricole notamment : l'agriculture, l'élevage,

la pêche et la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales. La LOA vise également la sécurisation foncière des exploitants et l'adoption d'un régime de protection sociale des agriculteurs, adapté aux besoins et aux capacités du pays, et a inscrit dans son article premier la formulation de la Politique de Développement Agricole-PDA du Pays.

Au regard de la diversité des cadres stratégiques d'intervention et du risque de manque de cohérence que cela induit, le Mali en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, s'est engagé en 2008 dans l'application de l'approche sectorielle au développement de son secteur agricole en conformité avec les principes de la déclaration de Paris. L'approche sectorielle contribuera à la réalisation des objectifs du CSCRP, des OMD et partant à l'opérationnalisation de la LOA qui est principalement axée sur la formulation de la Politique de Développement Agricole PDA, elle-même concomitamment sous-tendue de celle portant la mise à disposition de son plan d'actions : le Programme National d'Investissement dans le secteur Agricole-PNISA.

La Politique de développement Agricole (PDA) dont le document fait actuellement l'objet de validation, a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations agricoles familiales (EAF) et les organisations professionnelles agricoles (OPA) reconnues et sécurisées, ainsi que sur le développement d'entreprises agricoles (EA) de moyenne et de grande taille. L'objectif poursuivi est l'augmentation de la compétitivité des produits maliens et la limitation à la dépendance alimentaire, tout en générant une dynamique de création d'emplois formels.

La PDA se fonde sur la responsabilisation effective des services de l'État, des collectivités territoriales, de la profession agricole, du secteur privé et de la société civile. Elle privilégie la promotion de partenariats et la création de marchés communs au sein des grands ensembles économiques sous-régionaux, régionaux et internationaux et vise plus spécifiquement à :

- (i) Assurer le développement institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs étatiques et non étatiques afin de leur permettre d'assurer l'ensemble de leurs rôles et missions pour relever les grands défis de développement du secteur agricole;
- (ii) Moderniser le monde agricole et rural par la mobilisation massive d'investissements dans les facteurs fondamentaux de production (foncier, financement, aménagements, maîtrise des ressources en eau, équipements) tout en assurant une gestion durable des terres, dans le respect des contraintes environnementales.
- (iii) Rendre les produits maliens plus compétitifs et gagner des parts additionnelles sur les marchés intérieurs, sous régionaux et internationaux.
- (iv) Mettre à la disposition du secteur productif agricole les techniques innovantes permettant de satisfaire les objectifs de production, de productivité et de gestion durable de l'environnement.
- (v) Permettre à l'ensemble des acteurs du secteur d'accéder aux niveaux de compétence requis pour remplir leurs rôles et missions de service public (pour les acteurs institutionnels) et pour gérer durablement leurs exploitations agricoles (pour les acteurs privés).
- (vi) Assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble des populations du Mali et contribuer à celle de la sous-région.

La PDA intègre les politiques et stratégies sous-sectorielles ou thématiques et les programmes liés couvrant les activités précitées, parmi lesquelles : la Stratégie nationale de sécurité

alimentaire ; la Politique nationale de développement de l'élevage ; la Politique nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture ; la Politique nationale de protection de l'environnement, la Stratégie nationale sur le changement climatique ; le Programme national d'irrigation de proximité, la stratégie nationale de mécanisation, etc. Elle prend en compte au niveau transversal la politique nationale de Genre. Le Mali dispose d'autres documents./instruments de politique comme le plan d'action de la filière viande rouge, la charte pastorale, la réglementation de l'importation des semences et du matériel génétique animaux, la stratégie nationale de conservation, de sélection et de diffusion des races bovines autochtones au Mali (étude MEP, 2010). Il serait opportun de consolider ces textes/travaux et de les étendre aux autres espèces d'élevage à travers d'un plan national d'action pour les ressources zoogénétiques cohérent et inclusif.

La démarche a conduit, en octobre 2009 à la signature d'un Cadre de partenariat entre le Gouvernement du Mali, l'Union Africaine (NEPAD/PDDAA), la CEDEAO, la Profession Agricole, les Collectivités Territoriales, les Associations et Organisations de la Société Civile, le Secteur Privé et les Partenaires techniques et Financiers (PTF) pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation du **Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA)**.

Le Pacte ECOWAP/PDDAA du Mali a également consacré le Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA) comme cadre unique de référence de planification. Le PNISA est ainsi le Programme national du Mali pour le secteur agricole au sens large, prenant en compte les besoins (fonctionnement et investissement), les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur pour un horizon de 10 ans glissants. Il fédère l'ensemble des projets et programmes actuels et futurs dans le secteur. Le PNISA s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- i) le renforcement des capacités (Organisations publiques, privées et de la société civile intervenant dans les activités de développement agricole, en attachant une importance toute particulière au suivi et à l'évaluation) ;
- ii) les investissements, surtout dans les régimes fonciers les plus sécurisés, gestion des ressources naturelles, et systèmes d'irrigation et de gestion de l'eau ;
- iii) les mesures visant à encourager la production et la compétitivité des filières de cultures et d'élevage ;
- iv) la formation et la recherche ; et une meilleure protection sociale pour répondre au problème d'insécurité alimentaire transitoire et chronique.

Sur cette lancée et faisant suite aux engagements du G8 et G20, le Mali à l'instar des autres pays membres de la CEDEAO a élaboré un Programme National d'Investissements Prioritaires du Secteur Agricole du Mali (PNIP-SA), considéré au Mali comme la première déclinaison opérationnelle du PNISA pour la Période 2011-2015.

Les défis auxquels le pays reste confronté sont de diverses natures comme évoqués au chapitre précédent. Ces défis ne sont pas insurmontables et considérés par l'Etat comme une motivation dans sa volonté à faire du Mali une puissance agricole en faisant jouer au secteur primaire le rôle moteur de la croissance économique nationale et de la lutte contre la pauvreté. Mais si le Mali veut devenir cette puissance, il sera emmené à mieux gérer les risques inhérents à l'agriculture et liés à la production (sècheresse, inondation, invasion acridienne, etc.) et à l'environnement du secteur (conflit, sécurité, choc macro-économique etc..) pour une transformation profonde de son agriculture. Les opportunités existent tant au niveau national que sous-régional et régional compte tenu de la demande croissante en produits agricoles de qualité, lié à l'urbanisation galopante, la croissante démographique forte de la population au cours des

dernières années, et la volonté affichée d'intégration des marchés par l'ensemble des pays de la sous-région concernés. Par rapport à l'atteinte des OMD le degré d'atteinte était globalement satisfaisant pour les OMD , 2, 6 et 7, mais nettement en deçà des objectifs visés pour les OMD 1, 3,4,5, et 8. Le pays est classé 175^{ème} sur 187 pays avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,359 en 2011, avec un taux de pauvreté monétaire estimé à 41,7 %. La crise de 2012 n'a pas été bénéfique pour l'atteinte des OMD au Mali et a ramené le taux de pauvreté monétaire à 42,7 % en 2012 (MEFB : Rapport national sur l'agenda de développement post 2015, mai 2013).

Les priorités post 2015 retenues au titre du développement agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont entre autres les suivantes :

- Accroître les rendements et la valeur ajoutée des produits en facilitant l'accès à l'équipement et aux intrants et en mettant en œuvre des méthodes pour conserver la fertilité des sols ;
- Promouvoir une économie verte réduisant les risques environnementaux ;
- Soutenir le secteur agricole via des investissements importants et de qualité ;
- Accroître le rôle du commerce dans le développement économique et social pour une meilleure intégration du pays au marché régional et international par l'accroissement, la diversification et la transformation de l'offre de produits maliens ;

4.2. Au niveau des Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces politiques, stratégies et programmes les Partenaires Techniques et Financiers du Mali ont élaboré une Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP), et le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD/UNDAF).

La SCAP I (2007-2011) s'achevant avec le cycle du CSCR (2007-2011), l'élaboration de la SCAP II (2012-2017) a démarré en fin 2011 et a connu un arrêt en 2012 alors qu'un premier draft était en discussion. Quant au PNUAD 2013-2017 au stade de la signature une suspension est intervenue pour les mêmes raisons. En lieu et place le SNU s'est engagé dans la formulation d'un Cadre Conjoint d'Appui à la Transition (CCAT, 2013-2014) du Mali.

V. Avantages comparatifs de la FAO au Mali

Le Mali bénéficie dans le domaine de son développement, d'une assistance multiforme de la FAO. Celle-ci est mise en œuvre par le biais de projets financés principalement: soit à travers des ressources du Programme de Coopération Technique, soit à travers des ressources extrabudgétaires provenant d'autres Agences du Système des Nations Unies ou de Fonds Fiduciaires Gouvernementaux (Pays Bas, France, Japon, Italie, Espagne, Belgique, Union Européenne, Canada, Suède...). Au nombre des projets d'assistance figurent ceux de composantes nationales de projets à dimension régionale

5.1. Cartographie de l'aide internationale des partenaires au développement

La revue des projets et programmes du secteur, annuellement réalisée par la CPS/SDR, évalue à 822,675 milliards de FCFA, le volume total du financement acquis (intérieur et extérieur) pour les 126 projets et programmes que compte le SDR au 31 décembre 2011, contre 705,449 milliards de FCFA au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 16,6%. Ce financement est à 78% assuré par des aides extérieures (prêts 51% et subventions 27%), contre 21% provenant de l'engagement de l'Etat à travers le BSI (Budget Spécial d'Investissement). La répartition du portefeuille des projets et programmes, indique les proportions suivantes de ciblage par rapport aux composantes du PNISA du Mali :

- 32% sur « **le Renforcement des Capacités** » des acteurs ;
- 44% sur les « **Investissements** » dans le secteur ;
- 12% sur l'appui à « **la Production et Compétitivité** » des produits ;
- 11% sur « **la Formation et la Recherche agricoles** » ;
- 1% sur la gestion des **aspects conjoncturels de la « Sécurité alimentaire »**.

En vue d'identifier les domaines dans lesquelles la FAO pourrait créer une synergie avec les différents PTF pour la mise œuvre efficace du CPP au Mali, ces données sont complétées par la présentation ci-après des différents partenaires avec leurs domaines d'intervention qui touchent le mandat de la FAO.

- **Ambassade de Belgique (Bureau de Coopération au Développement)/ Agence de Coopération Technique Belge (CTB):** Le partenariat de la Belgique/CTB au Mali recouvre deux secteurs de concentration : le secteur du Développement Rural et Sécurité Alimentaire et le secteur de la Décentralisation et de la Déconcentration. La Belgique à travers ces deux entités appuie également des actions transversales visant au renforcement de la prise en compte du Genre, à la lutte contre le VIH et l'amélioration des aspects de gestion environnementale. L'appui belge⁸ dans le secteur se concentre plus spécifiquement sur l'élevage et la pêche.
- **Agence Française de Développement :** l'AFD soutient les pouvoirs publics, le secteur privé et les réseaux associatifs locaux pour la mise en œuvre de projets économiques et sociaux très

⁸ La Belgique est le Coordinateur du Sous-groupe Elevage et Pêche du Groupe thématique Economie Agricole et Rurale des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Mali. En outre le Bureau de la Coopération de l'Ambassade Belgique et l'Agence de Coopération Technique Belge (CTB) accordent une attention particulière aux sous-secteurs élevage et pêche à travers le financement de divers projets et programmes au Mali.

divers. Ses actions en faveur de la croissance économique et de la préservation de l'environnement s'inscrivent directement dans le cadre des Objectifs du Millénaire (OMD). Ses interventions dans le secteur sont ciblées sur la structuration et la valorisation de filières Agricoles (agriculture, élevage, pêche, forêts); l'accompagnement de la structuration de systèmes de production par zone géographique, basée sur l'accès aux marchés ; le développement de l'accès au financement des PME ; la promotion de la formation professionnelle agricole.

- **Agence Canadienne de Développement International :** Trois thèmes prioritaires orientent le travail de l'ACDI : accroître la sécurité alimentaire ; assurer l'avenir des enfants et des jeunes et, favoriser une croissance économique durable. En plus de ces thèmes prioritaires, l'ACDI continue d'intégrer trois thèmes transversaux dans tous ses programmes et dans toutes ses politiques : accroître la viabilité de l'environnement ; favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et appuyer le renforcement des institutions et des bonnes pratiques en matière de gouvernance.
- **Ambassade Royale de Danemark:** Les programmes sectoriels prioritaires appuyés par le Danemark sont l'agriculture, la promotion de l'emploi dans le secteur privé, l'eau et l'assainissement. La coopération danoise appuie également la bonne gouvernance, l'appui budgétaire général, l'environnement et le climat, la coopération culturelle et l'égalité des genres.
- **Banque Islamique de Développement :** La BID intervient au Mali dans les secteurs de l'Agriculture, du transport, de l'énergie et en appui au secteur privé. Le Budget de la stratégie pays de la BID pour le Mali est en constante augmentation et se chiffre en 2012 à 250 milliards de FCFA La BID appuie la mise en œuvre de trois projets agricoles : le Projet d'accroissement de la productivité agricole des petits exploitants agricoles (PAPAPEA); le Projet Villages du Millénaire seconde phase (2012-2016) (PVM) et le Projet de développement rural intégré de Kita.
- **UE : Union européenne (UE).** Les interventions de l'UE à travers le FED sont concentrées sur les infrastructures et les zones géographiques (5 Régions dont Gao, Kidal, Tombouctou, et les Régions de Mopti et Ségou). Dans le Programme Indicatif National Mali-UE 2008-2013 (10ème FED), la gouvernance, le développement économique des Régions du Nord et du Delta du Niger, la décentralisation et l'Appui Budgétaire Général sont les principaux domaines concernés. La Commission européenne a adopté un plan global d'aide humanitaire de 15 millions d'euros en faveur des populations vulnérables confrontées à des crises plus durables dans la région du Sahel. Ce montant s'ajoute aux 10 millions d'euros déjà imputés cette année sur le budget de l'aide alimentaire pour répondre aux besoins nutritionnels à court terme au Sahel. Cette aide permettra de réduire la malnutrition aiguë et le taux de mortalité des populations les plus vulnérables, en particulier les quelque 1,3 million d'enfants de moins de cinq ans gravement sous-alimentés et les cinq millions de femmes enceintes et allaitantes. Le taux de mortalité infantile au Sahel est l'un des plus élevés au monde et la malnutrition est associée à près de 60% de la totalité des décès parmi les enfants. Le plan d'aide humanitaire concerne cinq pays: le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

- **Banque Africaine de Développement** : La BAD intervient prioritairement dans les domaines de l'agriculture et le développement rural, les infrastructures de transport, les infrastructures sociales de base, l'énergie et la gouvernance. Elle joue un rôle de premier plan dans la réalisation du projet sucrier de Markala au Mali, et du programme national d'investissement du secteur Agricole pour la promotion de la riziculture. Elle compte parmi les Partenaires Techniques et Financiers de l'Office du Niger (ON).
- **Coopération Allemande** : La coopération allemande place l'agriculture irriguée au cœur de ses engagements. La coopération technique a travers la GIZ (ancien GTZ), s'engage depuis 2008 dans l'exécution d'un programme d'appui au sous secteur de l'irrigation de proximité (PASSIP) dont les axes d'intervention sont (i) appuyer le ministère de l'agriculture pour l'élaboration d'un programme nationale d'irrigation de proximité (PNIP), (ii) renforcer les capacités des acteurs principaux et (iii) démarrer la mise en œuvre du PNIP.
- **USAID/Mali - Programme de Croissance Economique Accéléré (AEG)** : Les investissements de l'USAID se focalisent dans quatre domaines essentiels : l'accroissement de la productivité agricole ; l'accroissement du commerce et de l'investissement, la réduction des barrières au commerce ; la promotion de principes solides pour une agriculture axée sur le marché ; l'accélération de la participation des plus pauvres dans la croissance des milieux ruraux.
- **Banque Mondiale (BM)** : La BM intervient dans le secteur agricole principalement à travers plusieurs programmes dont le PCDA, le PACR, et plus récemment le PAPAM dans le cadre notamment du renforcement de la productivité et de la compétitivité agricole, des capacités institutionnelles et de coordination sectorielle. Elle gère également pour le compte des multi donateurs, les fonds fiduciaires, GRFP et GAFSP, qui contribuent au financement du PNISA.
- **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** : Les activités soutenues sont le renforcement des capacités pour la planification sectorielle, la gestion de l'environnement et de l'eau, la prévention et la gestion des risques de catastrophes, les aménagements hydro agricoles et l'aménagement des étangs piscicoles.
- **Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)** : Le FIDA finance les infrastructures rurales et la promotion des cultures vivrières. L'intervention du FIDA continue à se concentrer dans deux grandes zones pauvres du pays (Sahel et Sahara) à travers le Programme Fonds de développement en zone sahélienne (FODESA), le Programme d'Investissement et de Développement Rural des Régions du Nord Mali (PIDRN) et le Programme de Développement Intégré de la Région de Kidal (PDIRK). Un nouveau programme d'assistance à la micro finance rurale a été formulée sur la période 2008/2009. Ce programme intitulé Programme de Microfinance Rurale(PMR) est mis en œuvre en synergie avec le PAPAM sur la période 2010-2016. Le FIDA a entrepris en 2012 la formulation d'un programme en faveur de l'insertion et de l'emploi des jeunes ruraux (FIER).
- **Programme Alimentaire Mondiale (PAM)** : L'intervention concerne les cantines scolaires et la distribution des vivres en cas de crises alimentaires et catastrophes naturelles. Dans ses interventions, le PAM participe au transfert des excédents alimentaires des zones excédentaires vers celles à déficit chronique du pays.
- **Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)** : UNICEF a en charge au sein du système des Nations Unies au Mali l'appui dans les domaines touchant à l'enfance, à l'éducation et a la famille. L'UNICEF, la FAO, et le PNUD ont mis en œuvre un Programme Conjoint dans la région de Mopti intitulé « UNJP/MLI/032/SPA Améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire des enfants dans les communes les plus vulnérables du Mali ». L'UNICEF, la FAO, le PAM et l'OMS constituent le Comité de Pilotage de l'Initiative REACH et SUN au Mali. Dans ce cadre elle apporte un appui est apporté au Ministère de la

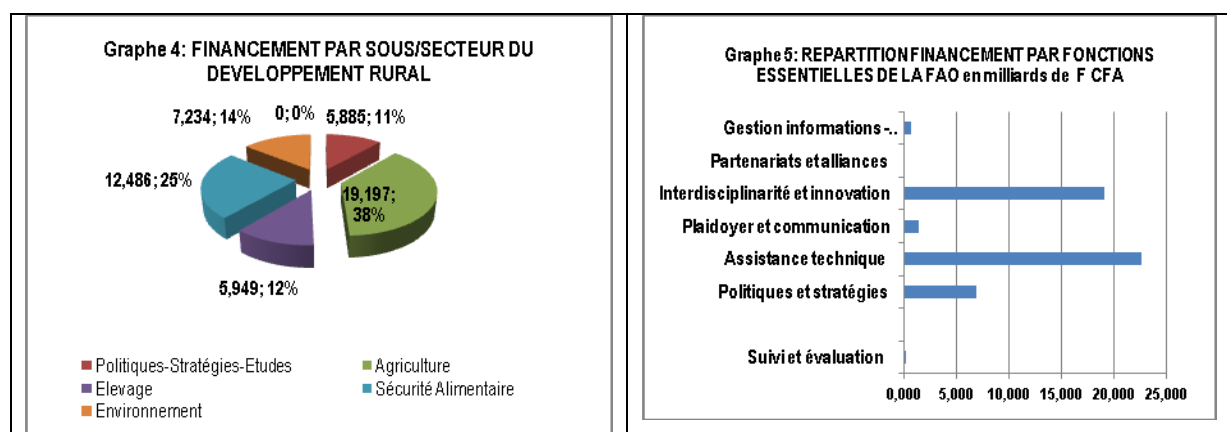
Santé dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique Nationale de Nutrition.

Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) appuie à travers le PAPAM, les actions dans les domaines de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Le FEM intervient aussi en matière de biosécurité et de lutte contre le changement climatique,

5.2. Analyse des activités de la FAO Mali

A l'examen du portefeuille de projets et programmes, de 1973 à 2011, il apparaît que l'assistance de la FAO dans le secteur rural a concerné les sous-secteurs suivants: agriculture, élevage, politiques et stratégies, sécurité alimentaire et environnement (y inclus gestion des ressources naturelles et changement climatique).

L'agriculture, avec 38% (cf. graphe 4) du total de l'enveloppe financière des projets et programmes, constitue le domaine principal d'intervention de la FAO au Mali. Les parts respectives des autres sous-secteurs par ordre décroissant sont de (12%) pour l'élevage, (11%) pour les politiques et stratégies agricoles, (25%) pour la sécurité alimentaire et 14% pour l'environnement (voir tableaux en et graphes correspondants ci-dessous).

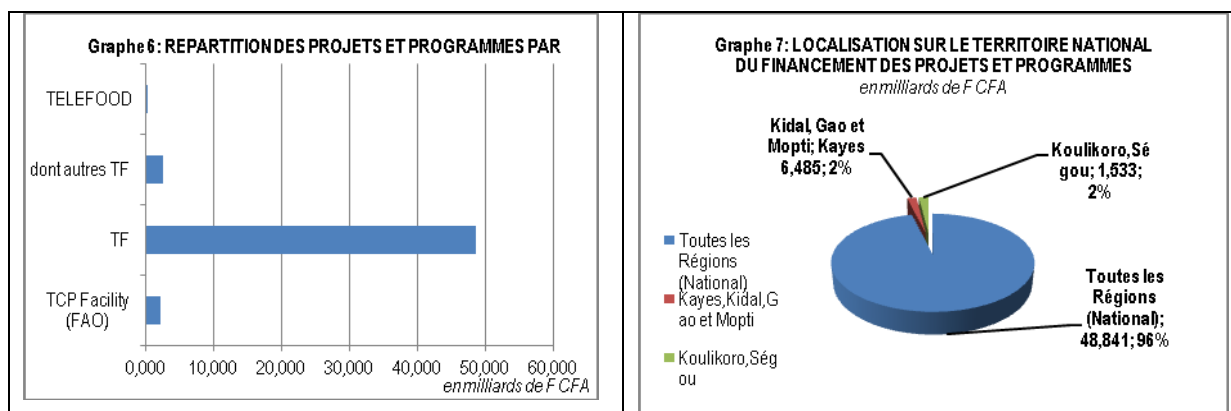


Par rapport aux fonctions essentielles que joue la FAO dans le monde, il ressort du tableau II et graphe 5, que 45% du financement coordonné par la FAO au Mali, est dédié à l'assistance technique pour promouvoir le transfert de technologies et le renforcement des capacités, au financement de projets de production et de transformation. Le deuxième domaine est l'innovation/interdisciplinarité avec 38%, environ 19,134 milliards FCFA. Ces deux fonctions les plus en vue sont suivies par ordre d'importance par les Politiques et Stratégies avec 14% le Plaidoyer et la communication avec 3% et la gestion des informations et des connaissances avec 1% de l'enveloppe.

En termes de modalités de financement des projets et programmes d'intérêts de la FAO, (tableau III, graphe 6 ci-contre), les Fonds Fiduciaires (TF) sont les plus importants. Ils contribuent pour 76% du montant total des financements soit 48,542 milliards de FCFA. Les fonds du TCP ont contribué pour 2,142 milliards de FCFA soit 4% tandis que les financements à travers le programme TELEFOOD ont été de 67 millions de FCFA.

Enfin, 96% du portefeuille est accordée aux projets et programmes d'envergure nationale (tableau IV et graphe 7 ci-contre) tandis que 4% est relatif aux interventions localisées,

généralement destinées aux besoins d'intervention d'urgence aux côtés du Gouvernement et des autres partenaires. Il est à noter ces dernières années une forte progression du portefeuille des urgences et de la réhabilitation qui a représenté environ 10 millions de dollars EU en 2012.



Avec la crise sociopolitique et sécuritaire survenue en 2012, l'aide internationale dans le secteur agricole en ce qui concerne les programmes et projets de développement a été suspendue. Les interventions du Gouvernement en rapport avec plusieurs bailleurs bilatéraux et les ONG internationales, ont exclusivement été réorientées sur l'aide humanitaire et d'urgence aux ménages rendus vulnérables dans les localités sous occupation, ainsi qu'aux personnes déplacées internes et aux réfugiés.

Dans ce contexte, la FAO est intervenue à travers des projets d'urgence et de réhabilitation qui ont permis la distribution de semences céréalières, de kits d'élevage (petits ruminants (ovins et caprins), aliments et complexes vitaminés pour bétail, pierres à lécher, déparasitants et antibiotiques, boucles d'oreilles) et kits de maraîchage (semences maraîchères, céréalières, divers types d'engrais), matériels aratoires (binettes, râpeaux, dabs), brouettes, du carburant pour les motopompes. Ces projets ont également fourni de l'appui-conseil et formation sur les bonnes pratiques de production pour les ménages bénéficiaires. Ces interventions ont significativement contribué à la stabilisation de la situation humanitaire et à la reconstitution et au renforcement des moyens de production agricole dans les régions concernées (Kayes, Ségou, Sikasso, Koulikoro, Mopti, Tombouctou et Gao).

D'une manière générale, les actions menées par la FAO au Mali rentrent dans le cadre des domaines prioritaires ci-après retenus dans son logiciel ADAM⁹ et dans lequel s'insèrent également ses avantages comparatifs :

- 1.) L'accroissement de la production agricole et la Sécurité alimentaire et nutritionnelle
- 2.) La sauvegarde de l'environnement ;
- 3.) La promotion de la productivité /compétitivité des productions agro-sylvo-pastorales ;
- 4.) La promotion d'activités génératrices de revenus des agriculteurs ;
- 5.) L'amélioration de l'environnement institutionnel du secteur agricole ;
- 6.) La prévention et gestion des risques de catastrophes et la résilience des populations

La Contribution aux efforts de renforcement des capacités des producteurs ruraux est transversale à ces différents domaines prioritaires.

⁹ ADAM (Agricultural Development Assistance Mapping) est un outil développé par la FAO qui rassemble les informations de diverses bases de données pour aider les utilisateurs à déterminer les avantages comparatifs de la FAO ; définir les priorités pour l'assistance de la FAO ; formuler des stratégies de mobilisation des ressources.

De manière spécifique, l'assistance technique de la FAO au Mali a été orientée en priorité vers les projets et programmes définis dans les principaux sous-secteurs d'activités suivant : agriculture, sécurité alimentaire, élevage et pêche. Ces sous-secteurs d'activités sont suivis par l'environnement (forêts et ressources naturelles), politiques et stratégies.

VI. Programmation Pays 2013-2017 de la FAO au Mali

6.1. Vision et objectifs

La Politique de Développement Agricole (PDA) conformément à la Loi d'Orientation Agricole (LOA), dont s'est doté le pays en Octobre 2006, a pour but « de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations agricoles familiales (EAF) et les organisations professionnelles agricoles (OPA) reconnues et sécurisées, ainsi que sur le développement d'entreprises agricoles (EA) de moyenne et de grande taille ».

Ce but s'inscrit parfaitement dans l'objectif premier de la FAO qui « un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux ».

Cette vision conduit aux objectifs ci-dessous assignés au CPP.

6.1.1. Objectif Global

De l'analyse de l'ensemble des cadres et instruments actuels de politique en vigueur, l'objectif global assigné au CPP FAO Mali est de: « **Promouvoir un développement agricole basé sur la sécurité et la souveraineté alimentaires du pays, la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles et à même d'assurer des revenus aux exploitants agricoles et contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement des capacités de résilience des populations vulnérables** ».

6.1.2. Objectifs spécifiques

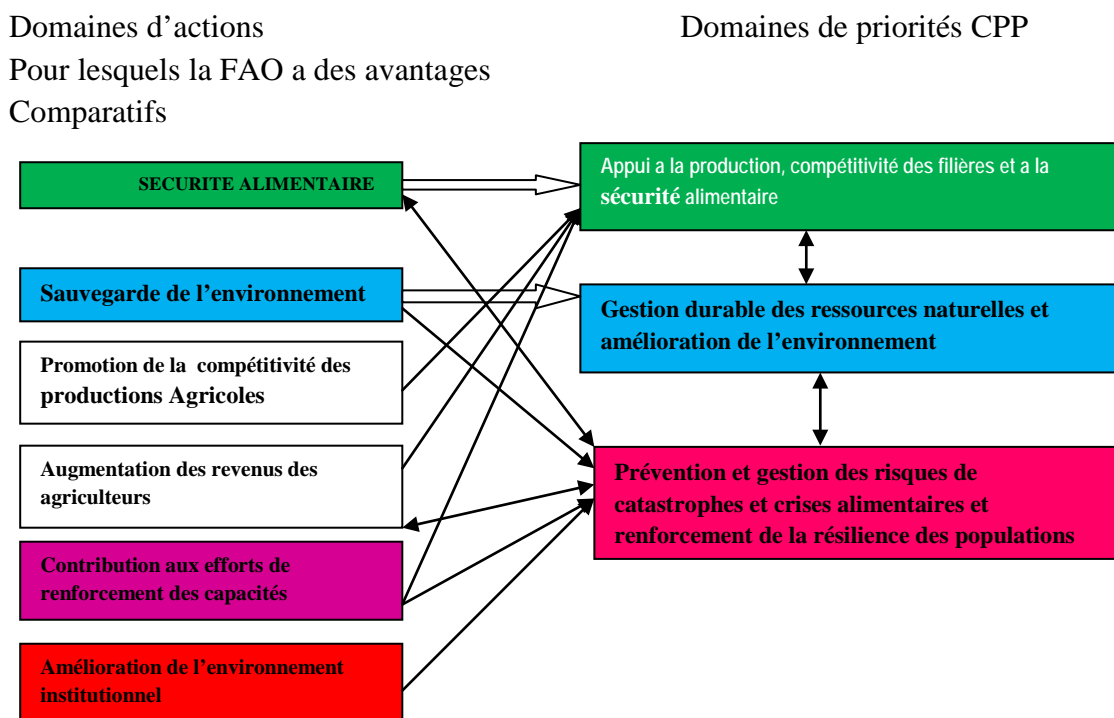
Ainsi, les objectifs spécifiques du CPP FAO au Mali portent sur :

- **Objectif Spécifique 1:** Contribuer à accroître les productions Agricoles à travers l'amélioration de la productivité agricole pour la promotion d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durables en particulier pour les groupes vulnérables en milieu rural;
- **Objectif Spécifique 2:** Renforcer et améliorer les pratiques, actions et initiatives de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles notamment de la terre, de l'eau, de l'air et des ressources génétiques animales et végétales.;
- **Objectif Spécifique 3:** Renforcer la capacité de réduction des risques et la capacité de prévention, préparation et gestion des crises et catastrophes, en particulier les crises alimentaires et nutritionnelles, en vue d'améliorer la résilience des populations vulnérables.

A partir des politiques et objectifs spécifiques ci-avant définis ainsi que de la correspondance avec les domaines prioritaires de la FAO (Schéma 3), il a été retenu trois (3) domaines de priorités nationales qui sont :

4. Appui à la production, compétitivité des filières et à la sécurité alimentaire
5. Gestion durable des ressources naturelles et amélioration de l'environnement
6. Prévention et gestion des risques de catastrophes et des crises alimentaires et renforcement de la résilience des populations

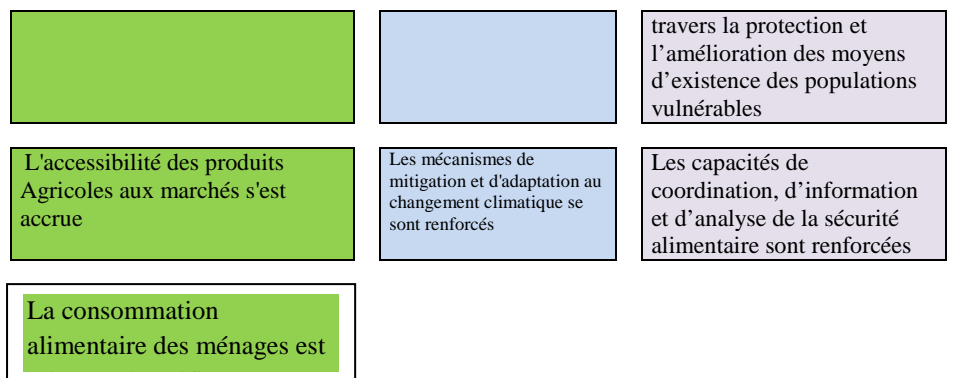
Schéma 3 : Domaines d'actions prioritaires retenus pour le CPP de la FAO



6.2. Matrice des priorités du CPF FAO/Mali

La Matrice des priorités du CPF FAO au Mali simplifiée et les résultats (voir détails en Annexe VI) qui sont attendus de la mise en œuvre des projets et programmes dans chaque domaine est présentée ci-après :

1. APPUI A LA PRODUCTION, COMPETITIVITE DES FILIERES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE	2. GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	3. Prévention et gestion des risques de catastrophes et crises alimentaires et renforcement de la résilience des populations
La productivité et les productions Agricoles sont accrues et diversifiées	Les schémas d'aménagement de l'espace rural (Agricoles, pastoraux, forestiers et fauniques) sont réalisés	Mesures de prévention appliquées pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises
La sécurité foncière des exploitations Agricoles est renforcée	Les mesures de défense et de restauration des ressources naturelles sont appliquées	Les capacités de préparation aux crises et catastrophes sont renforcées et la réponse à la crise en cours assurée à



Les domaines de priorités seront abordés en tenant compte des principes ci-après :

1. Prise en compte du genre dans le choix des activités (filrière lait, filière viande -petits ruminants et volailles-, filière poisson, PFNL) en mettant l'accent sur l'amélioration du commerce de détail et la transformation où les femmes excellent.
2. Promotion de l'équité sociale par l'implication des couches sociales vulnérables (personnes veuves, personnes handicapées, personnes âgées, enfants, etc.).
3. Intégration de mesures d'atténuation des impacts environnementaux des travaux d'aménagement de périmètres irrigués et de constructions des pistes (plantation d'arbres, remise en état des zones d'emprunts...etc.). dans les projets et programmes de développement.
4. Renforcement des capacités des acteurs. Les actions porteront en priorité sur les organisations des producteurs et celles des professionnels des filières. Dans les différents sites d'intervention, des actions de renforcement des capacités institutionnelles des CRA et des collectivités territoriales seront entreprises en vue de leur permettre de mieux assumer les fonctions qui leur seront dévolues et une meilleure participation à la mise en œuvre du CCP.
5. Redevabilité envers les producteurs.

6.3. Matrice des résultats

Les effets et produits attendus par priorité du CPP –Mali se présentent comme suit:

Priorité 1 : APPUI A LA PRODUCTION, A LA COMPETITIVITE DES FILIERES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Au Mali, le secteur rural reste confronté au double défi de la faible productivité globale des différents systèmes de productions agro sylvo pastorale et halieutique et de celui du peu de compétitivité des produits. Les filières Agricoles du pays se distinguent par la faible valeur ajoutée qu'elles apportent à l'économie suite à l'inexistence d'industries de transformation agro-alimentaire ou du manque de compétitivité des quelques industries dont le pays se trouve être doté.

Il y'a lieu de souligner, malgré l'existence d'institutions dédiées à cet effet et de cadre légal mis en place, des plaintes fréquentes de certains acteurs sur l'absence de contrôle de la qualité et de la traçabilité des produits et intrants Agricoles. Les phases de production les plus incriminées sont le conditionnement et la conservation/transformation des produits.

Les solutions existent à ces contraintes mais nécessitent toutes une pleine implication des acteurs et de toutes les parties prenantes et une application effective du développement des produits par l'approche chaînes de valeurs. L'enjeu est de préserver et de renforcer la compétitivité des filières et de gagner plus de parts sur le marché mondial, en ce qui concerne le coton, le karité, la mangue, et sur les marchés sous régionaux en ce qui concerne les principales productions agro-pastorales (bétail/viande, le lait, cuirs et peaux).

Les Produits forestiers non ligneux (PFNL), produits de cueillette disponibles dans la plupart des zones agro écologiques du pays, sont en général récoltés, transformés et commercialisés par les femmes. Ils sont donc une source de revenu appréciable dont l'essentiel retourne pour les besoins essentiels du ménage (santé, éducation des enfants et disponibilité des produits de première nécessité).

Ils sont également une source d'amélioration qualitative et de diversité de la ration alimentaire familiale profitable aux jeunes enfants et aux mères enceintes et allaitantes (vitamines, sels minéraux et protéines végétales).

Les messages de productivité, de meilleur accès aux marchés Agricoles et de recherche de changements dans le milieu de vie (santé, hygiène) peinent à toucher le maximum de ruraux au Mali du fait des difficultés d'accès aux informations et de l'analphabétisme croissant des acteurs des filières. Cette situation s'est particulièrement aggravée avec la réduction du programme de formation des agents et la faiblesse des programmes d'alphabétisation fonctionnelle des producteurs.

Le développement agricole demeure confronté aux difficultés de financement des investissements sectoriels à défaut de produits financiers appropriés. L'adoption du FNAA (Fonds National d'Appui à l'Agriculture) est récente et sa mise en oeuvre est en cours.

Par ailleurs la gestion concertée au sein des filières Agricoles, exception faite du coton, n'est toujours pas d'un niveau satisfaisant en dépit des dispositions très favorables de la LOA et de l'existence d'un corps de textes règlementant la constitution des interprofessions Agricoles. Il s'agit donc d'appuyer les acteurs des filières afin qu'ils puissent s'engager dans des échanges qui leur permettront d'élaborer et d'adopter des accords interprofessionnels en vue d'arbitrer les conflits et de gérer les fonctions transversales.

A travers le CPP FAO/Mali des appuis seront prodigués en vue de l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle par l'intensification et la diversification des productions, ainsi que le renforcement du secteur privé pour tirer profit des opportunités commerciales.

Effet : La Sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en particulier celles des Groupes vulnérables dont les femmes (enceintes ou allaitantes) et les enfants de moins de 5 ans s'est améliorée de façon durable

Produit 1.1 : La productivité et les productions Agricoles sont accrues et diversifiées

Les statistiques de l'Agriculture sont généralement anciennes et peu fiables, malgré les efforts de services techniques du Mali. Les recensements de l'Agriculture sont souvent rares et les méthodes d'estimations fournies dans divers rapports nationaux officiels manquent souvent de clarté et ne sont souvent pas basées sur des méthodes d'estimation scientifiquement validées. Il est attendu de la FAO un appui technique pour l'obtention et la publication de données et

statistiques fiables sur la productivité et les productions Agricoles dans le but de concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies pour leur accroissement et leur diversification

Pour pallier aux contraintes de faiblesse des rendements et de qualité des produits, les actions porteront sur le renforcement des segments clés des filières des principales cultures céréalières (mil/sorgho, maïs, riz). L'amélioration de la productivité sera fondée sur une approche chaîne de valeur/filière basée sur l'amélioration dans les technologies, les institutions et les politiques, depuis l'approvisionnement en intrants au niveau de la production, à la commercialisation et la transformation jusqu'au niveau de la consommation.

L'intensification des cultures céréalières sera accompagnée d'actions de diversification d'autres systèmes de production, particulièrement de celles de promotion d'élevages d'animaux à cycle court et d'augmentation de la production chez les gros ruminants. La transformation des produits issus de l'élevage sera promue dans le but d'accroître leur valeur ajoutée et améliorer leur commercialisation.

Des actions concerneront également la promotion de la pisciculture/aquaculture ainsi que l'agroforesterie. Dans le domaine de la valorisation des produits, l'amélioration des techniques de stockage sera axée sur les céréales et celles de conservation, sur les productions maraichères et fruitières. Les productions piscicoles et aquacoles seront d'avantage soutenues par des activités d'amélioration de la production et de la transformation. Les stratégies d'intégration de l'élevage de poissons à la riziculture seront exploitées sur les sites appropriées dans ce cadre. Une attention particulière sera accordée à la production d'alevins et d'aliments pour poisson à travers un renforcement de capacités des centres de production existants et l'appui aux producteurs locaux d'alevins et d'aliments.

L'approche de gestion intégrée de la production et des prédateurs (GIPD) à travers les champs écoles de producteurs/fermes écoles d'éleveurs sera opportunément mise à profit pour la mise en œuvre de ces différentes actions.

Malgré les efforts entrepris ces dernières années le cheptel malien continue de payer un lourd tribut aux maladies animales contagieuses et/ou infectieuses comme la péripneumonie contagieuse, les pasteurelloses, la peste des petits ruminants, la brucellose, le charbon bactérien, les trypanosomoses animales, les parasitoses internes et externes, la maladie de New Castle. Une attention particulière doit être portée aux maladies transfrontalières dans ce contexte. Il est attendu de la FAO de contribuer au renforcement des capacités des services vétérinaires dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités nationales en production et santé animales, l'appui au réseau national de surveillance épidémiologique (RESEPI), et la participation aux activités du Réseau de Laboratoires Vétérinaires Nationaux (RESOLAB) d'Afrique de l'Ouest, la mise en œuvre du Programme national de lutte contre la mouche tsé tsé et les trypanosomoses animales africaines. La réduction du double fardeau constitué par la mouche tsé tsé et les trypanosomoses animales va contribuer à impulser le secteur agro-pastoral dans des zones à potentiel élevé. Entre autres bénéfices attendus la libération des zones infestées permettra d'accroître la disponibilité de terres et de réduire la pression démographique humaine et animale, une utilisation plus équilibrée des ressources naturelles, une dégradation réduite des terres et la préservation de l'environnement, l'extension de la traction animale à des zones où elle n'était pas pratiquée et la possibilité d'utiliser d'autres espèces animales autres que les bovins.

Produit 1.2 : La sécurité foncière des exploitations agricoles est renforcée

La sécurisation foncière des exploitations Agricoles familiales sera prioritairement renforcée par la poursuite des activités actuelles d'enregistrement et la diffusion des acquis des projets leur affectant des titres dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et de ses textes d'application. Il s'agira plus spécifiquement d'appuyer l'adoption de la politique foncière Agricole et sa mise en oeuvre.

Produit 1.3 : L'accessibilité des produits Agricoles aux marchés est accrue

En support aux actions d'accroissement des productions, celles visant la levée des contraintes portant sur l'insuffisance de crédits, d'infrastructures/équipements et de formation et d'information des acteurs qui affectant les systèmes de commercialisation seront entreprises.

Produit 1.4 : La consommation alimentaire des ménages vulnérables est suffisante saine et diversifiée

Dans ce cadre la diversification de la production et consommation familiales alimentaires dans les zones vulnérables sera améliorée à travers le renforcement des systèmes/mesures de de protection sociale existant ou leur complément en favorisant entres autres des transferts monétaires, transformation des produits alimentaires et de d'éducation nutritionnelle. Sur la chaine alimentaire des interventions de sécurité sanitaire des aliments seront soutenues.

Priorité 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT

En dépit d'une riche biodiversité et d'un potentiel agro-sylvo-pastoral important, le pays est confronté à des contraintes majeures, comme une forte dégradation des ressources naturelles, une tendance à l'aridification et au recul des isohyètes, une forte pression démographique et animale (élevage), un important enclavement des zones de production et la persistance de systèmes de production extensifs fortement soumis aux aléas climatiques.

La gestion des ressources naturelles comme support de l'ensemble des activités rurales, intègre plusieurs actions dont notamment celles qui visent à assurer l'exploitation durable des forêts, la gestion de la faune, la gestion durable des ressources en eau, la gestion pastorale, l'agriculture durable. Elle repose sur le développement de partenariats et le renforcement des capacités des acteurs de l'État, des Collectivités et de la Société Civile pour obtenir l'adhésion de tous.

L'Article 15 de la Constitution du Mali dispose que: "Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'État".

Cependant, la forte croissance démographique conjuguée à la persistance des conditions climatiques défavorables et à des systèmes d'exploitation extensifs et inadaptés, entraîne une forte dégradation des ressources naturelles et de l'environnement.

Un appui sera apporté à la mise en application des mécanismes de mitigation et d'adaptation au changement climatique ainsi que des mesures de défense et de restauration des ressources

naturelles. La gestion des pesticides obsolètes et déchets apparentés et leur impact sur les ressources naturelles et l'homme et l'animal sera prise en compte.

Effet : les bonnes pratiques de gestion durable des terres, des eaux et forêts et ressources génétiques sont adoptées

Produit 2.1 : Les schémas d'aménagement de l'espace rural (Agricoles, pastoraux, forestiers, fauniques et halieutiques) sont réalisés

Les actions prévues porteront sur l'appui à la réalisation d'inventaires, l'élaboration de schéma d'aménagement ainsi que mise en place de structures rurales et leur formation pour le contrôle de l'exploitation des ressources. Il s'agira également d'entreprendre des actions visant à maîtriser les phénomènes de surpâturage et d'extension des superficies cultivées dans les zones à systèmes extensifs.

Produit 2.2 : Les mesures de défense et de restauration des ressources naturelles sont appliquées.

Ces mesures cibleront principalement la restauration de la fertilité des sols au travers de techniques déjà éprouvées (cordons pierreux, fascines, diguettes antiérosives, zaï, micro-dose) ainsi que le reboisement des aires de dégradation, l'aménagement des berges, la lutte contre l'ensablement, l'envasement et l'envahissement des cours d'eaux, la protection de la flore et de la faune. Les populations seront également formées à la gestion des pesticides obsolètes et produits apparentés.

Produit 2.3 : Les mécanismes de mitigation et d'adaptation au changement climatique sont renforcés.

Les activités porteront dans ce cadre sur une large sensibilisation des producteurs sur les effets des changements climatiques et des actions d'appropriation des bonnes pratiques existantes sur les différentes filières en vue de leur exploitation judicieuse dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'intervention.

Produit 2.4 : Les mesures de gestion raisonnées des ressources zoogénétiques sont appliquées

Les activités porteront sur l'inventaire et la caractérisation des races locales d'animaux d'élevages et de leurs systèmes de production et de commercialisation, leur utilisation durable et développement, ainsi que la conservation des races menacées. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les capacités des institutions et du personnel. Les priorités et les modalités d'action seraient détaillées dans le plan d'action national pour les ressources zoogénétiques au Mali.

Priorité 3 : Prévention et gestion des risques de catastrophes et des crises alimentaires et renforcement de la résilience des populations vulnérables affectées par les crises alimentaires et nutritionnelles et les conflits.

Au Mali, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) adoptée par le Gouvernement vise à instaurer une sécurité alimentaire durable des populations. L'un des objectifs de cette stratégie est orienté sur la prévention et la gestion des crises alimentaires en lien avec le dispositif régional mis en place et animé par le CILSS. Le commissariat à la

sécurité alimentaire (CSA) est l'institution nationale en charge du suivi de la sécurité alimentaire.

Les instruments de la stratégie de Sécurité Alimentaire comprennent au niveau central le stock national de sécurité alimentaire (SNS), le stock d'intervention de l'état (SIE) et, au niveau local et décentralisé des stocks villageois constitués des banques de céréales au niveau de chacune des 703 communes du Mali. Le SNS a une capacité de 35000 tonnes de céréales, et le SIE de 22 000 tonnes. Les banques de céréales ont des stocks de 20-40 tonnes et ont été mises en place pour assurer une disponibilité et accessibilité alimentaire au cours des périodes de difficultés alimentaires, soudures et crises alimentaires, stabiliser les prix, et acheter les excédents céréaliers à des prix rémunérateurs.

La FAO Mali appuiera les initiatives lancées par le Gouvernement en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme l'initiative des 166 communes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire (I166) et de l'accélération de l'atteinte des OMD dans ces communes. Elle s'investira également dans la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Sud du Sahara et du Sahel dont elle a facilité la phase préparatoire (élaboration du tracé et cartographie, plan d'actions, cadre institutionnel) au Mali.

Le Pays reste néanmoins confronté à l'occurrence d'aléas climatiques (sécheresses (campagnes agricoles 2008-2009, 2011-12), inondations), mais aussi d'attaques de déprédateurs (invasion acridienne durant la campagne agricole 2004-2005 et risque d'invasion en 2012), d'épizooties et de feux involontaires provoquant des crises alimentaires et humanitaires dont la gestion reste préoccupante compte tenu de la faiblesse des capacités nationales existantes. Le besoin de mettre en place des stratégies efficaces d'adaptation aux changements climatiques représente ainsi un défi important pour le développement Agricole durable du Mali. A ce titre, il est utile de rappeler que le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) créé par la Loi N°10-031 du 12 juillet 2010 dispose d'un guichet « Fonds de prévention de l'impact des risques majeurs et des calamités ». Aussi, les différents projets et programmes qui seront mis en œuvre intégreront la mise en place de mécanismes d'adaptation au changement climatique.

Le Mali, dans ce contexte, vient de subir une des crises majeures de sécurité alimentaire et nutritionnelle de son histoire en 2012 à la suite de la mauvaise campagne agricole 2011-2012, qui a amené le Gouvernement à adopter un Plan d'urgence de 113 milliards de FCFA, à la mise en place d'un Cluster Sécurité alimentaire par le Système des Nations Unies impliquant l'ensemble des parties prenantes engagés dans la résolution de cette crise. Ces différentes crises successives et les réponses apportées montrent à souhait la faiblesse des mécanismes existant de prévention, préparation et gestion des risques de catastrophes et de renforcement de la résilience des populations en particulier les plus vulnérables.

En 2012/2013, la situation a été aggravée par la détresse et l'afflux des populations du Nord vers le Sud du pays ou vers les pays limitrophes du fait de la crise politico-sécuritaire avec ses conséquences négatives sur l'économie nationale. Outre la situation des personnes déplacées, ces mouvements de population ont aggravé la situation des familles ou communautés d'accueil qui ne se sont pas encore remises de la crise de 2012. Le conflit en cours pour la libération des Régions Nord du Pays, entraînera à terme le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du Pays dans leurs terroirs d'origine. Il faudra aider ces groupes vulnérables (déplacés, familles d'accueil, retournés) à reconstruire les capacités de production réduites, voire détruites et aider les populations concernées à redémarrer les activités de la chaîne de valeurs (production à la commercialisation) des produits agricoles,

renforcer leurs moyens d'existence et améliorer leurs conditions de vie. Le renforcement de la résilience¹⁰ des populations sera au cœur des interventions.

Effet : la capacité de prévention, préparation et réponse aux crises est renforcée et la résilience des populations vulnérables est protégée et améliorée

Produit 3.1 : Mesures de prévention pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises sont appliquées

3.1.1 : Les Groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, déplacés internes, communautés hôtes, victimes de conflits) bénéficient d'activités génératrices de revenus et ont un meilleur accès au crédit/épargne et au capital productif. L'identification et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus au profit des couches sensibles/vulnérables (plus particulièrement : les femmes, les jeunes diplômés sans emploi et les handicapés, les déplacés, les communautés hôtes et les victimes de conflits..) sera un axe essentiel du CPP. L'organisation ainsi que l'appui technique et financier aux femmes autour de périmètres irrigués, l'appui à la production, transformation et commercialisation des productions agricoles, pastorales et halieutiques sont privilégiées et renforcées à tous les niveaux. Ce qui devra permettre un meilleur accès au crédit en fonction de leurs capacités d'absorption et de remboursement et de la pertinence du crédit mais aussi faciliter la constitution d'une épargne de contingence. Un appui conseil adapté aux femmes est développé et appliqué par les agents d'encadrement dans les sites d'intervention. Les jeunes ruraux bénéficieront d'une attention particulière en termes d'actions visant à promouvoir et renforcer l'emploi rural. Des approches visant à faciliter l'accès des populations vulnérables au capital productif et son appropriation seront explorées.

3.1.2: Les capacités de prévention des risques et de gestion des crises des différents acteurs (institutions compétentes, autorités locales, collectivités, OPA, opérateurs et autres prestataires de service) sont renforcées.

Les actions porteront en priorité sur les organisations des producteurs avec un accent sur les groupes vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, les organisations des professionnels des filières. Dans les différents sites d'intervention, des actions de renforcement des capacités institutionnelles des structures publics et privés, des ONG/OSC et des collectivités territoriales seront entreprises en vue de leur permettre de mieux assumer les fonctions qui leur seront dévolues et une meilleure participation à la mise en œuvre des mesures de prévention et gestion des risques de catastrophes et des crises. Les acteurs seront appuyés techniquement et matériellement, sensibilisés, formés et éduqués aux principes régissant la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

Produit 3.2 : Les capacités de préparation et de réponses aux crises/catastrophes sont renforcées à travers la protection et l'amélioration des moyens d'existence des populations vulnérables

3.2.1 : Les actions de renforcement des stocks alimentaires de proximité sont appuyées : A travers ce produit, le CPP contribuera à la mise en œuvre des recommandations issues des Plans Nationaux de Réponse aux difficultés alimentaires établis annuellement, en relation aux actions de renforcement des stocks de proximité d'une part en collaboration avec le PAM et le

¹⁰ La FAO entend par « résilience aux chocs » la capacité de prévenir et d'atténuer l'impact des catastrophes et crises, d'en prévoir les effets, de les absorber, de s'en remettre et de s'y adapter le plus rapidement possible et de manière efficace et durable. Cette définition couvre la protection, le rétablissement et l'amélioration des moyens d'existence face aux menaces sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition.

CSA, particulièrement pour ce qui est des banques de céréales au niveau régional et local du pays à travers l'appui à la construction des bâtiments et la formation des Comités de Gestion (COGES) et d'autre part la mise en place de banques d'aliments bétail, des boutiques d'intrants agricoles et des stocks semenciers.

Le Mali, un des sept pays pilotes de la mise en œuvre de la stratégie régionale de la réserve alimentaire de la CEDAO, tirera également avantage des ressources et des appuis à cet effet. De même, dans le cadre du projet West Africa Hunger free (Projet CEDEAO-FAO sur financement de la coopération germanique), le Mali renforcera les initiatives relative à la gouvernance et la promotion du droit à une alimentation adéquate pour les groupes vulnérables.

3.2.2 : Les moyens d'existence des populations vulnérables sont protégés et améliorés.

Afin de répondre à la crise en cours et aux conséquences du conflit sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables, la FAO s'attèlera à protéger et améliorer leurs moyens d'existence, ce qui contribuera aussi à renforcer la résilience des populations en situation de vulnérabilité. Ceci se fera en particulier en appuyant : i) les populations résidentes et déplacées au Nord, les petits agriculteurs et éleveurs en maintenant la productivité et protégeant la santé du cheptel (Tombouctou et Kidal) et en appuyant la production agricole (Tombouctou Sud et Gao, dans la vallée du fleuve Niger) ; ii) les populations hôtes et les populations déplacées internes (PDI) au Centre du Pays (Ségou, Mopti et les rives du Niger), en se concentrant sur la campagne agricole principale (mai – octobre) et sur la production alimentaire dans les zones d'accueil des PDI et iii) les populations hôtes, PDI et les autres groupes à risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sud.

Produit 3.3 : Les capacités de coordination, d'information et d'analyse de la sécurité alimentaire sont renforcées.

La crise actuelle a entraîné une mutation des programmes d'appui en tenant compte des déplacements internes accrus, des retours ainsi que du manque d'accès aux zones rurales du Nord. Plus que jamais, comprendre l'évolution de la situation de la sécurité alimentaire des populations affectées, en particulier au Nord mais aussi déplacés et familles d'accueil dans les Régions centre/Nord et Sud, est devenue critique. Fournir un appui technique et méthodologique adéquat auprès du Gouvernement et des acteurs du cluster pour assurer l'évaluation des récoltes et une analyse de qualité de la situation en sécurité alimentaire des PDI, familles hôtes et populations résidentes en zone de crise est essentiel. La FAO vise à renforcer l'appui au cluster sécurité alimentaire et l'adapter à la situation actuelle en renforçant la capacité de coordination, d'information, d'analyse, l'appui à la planification à Bamako et au Nord sur le terrain là où c'est nécessaire et possible.

De même, le déploiement des appuis dans le cadre des dispositifs de ECOAGRIS contribueront également au renforcement des capacités de collecte, centralisation traitement et diffusion des données et informations pour la gestion ainsi que les mécanismes de fonctionnement des stocks de sécurité plus des réponses plus efficaces aux crises alimentaires.

VII Ressources requises et stratégie de mobilisation

7.1. Budget indicatif du CPP Mali

Le Budget total du CPP a été déterminé en prenant en compte les ressources disponibles et les ressources à mobiliser et les ressources mobilisées sur la période 2008-2012. La FAO a mobilisé de 2008 à 2012 le montant de 53 118 278 \$ EU. Le Budget total du CPP 2013-2017 est de **63 112 744 \$EU** dont 18 012 744 \$EU sont disponibles. Ainsi, l'objectif de mobilisation des ressources requises pour la mise en œuvre du CCP est de **45 100 000 \$ EUS**. Ce montant ne prend pas en compte les financements dont la Représentation n'est pas détentrice de budget (projets sous-régionaux et régionaux) et qui pourraient donc s'y ajouter.

Les fonds à mobiliser seront recherchés auprès du Gouvernement, du Programme de Coopération technique de la FAO, du Bureau Mondial de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), et des Partenaires Techniques et Financiers identifiés pour l'appui au CPP.

Le récapitulatif du Budget indicatif du CCP par domaine prioritaire et par produit est donné dans le Tableau ci-après :

Tableau 1* : Récapitulatif du Budget indicatif du CCP par domaine prioritaire

	Total des ressources mobilisées de 2008-2012(\$EU)	Total Ressources du CPP 2013-2017 (\$EU)	Ressources ** disponibles Pour le CPP 2013-2017 (\$EU)	Objectif de mobilisation des ressources (écart)(\$EU)
Priorité 1 : APPUI A LA PRODUCTION, COMPETITIVITE DES FILIERES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	20 144 619	23 983 457	7 283 457	16 700 000
Prod 1.1-La productivité et les productions alimentaires sont accrues et diversifiées	18 309 573	22 283 457	7 283 457	15 000 000
Prod. 1.2-La sécurité foncière des exploitations Agricoles est renforcée	242679	400 000		400 000
Prod. 1.3-L'accessibilité des produits agricoles aux marchés est améliorée	827 780	900 000		900 000
Prod.1.4. La consommation alimentaire des ménages vulnérables est saine et diversifiée	764137	400 000		400 000
Priorité 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	5696069	3942560	1542560	2 400 000
Prod. 2.1-Les schémas d'aménagement de l'espace rural (agricoles, pastoraux, forestiers et fauniques) sont réalisés	20 007	400 000		400 000
Prod. 2.2-Les mesures de défense et de restauration des ressources naturelles sont appliquées	3 146 128	1 500 000	1 936 176	1 500 000
Prod. 2.3-Les mécanismes de mitigation et d'adaptation au changement climatique sont renforcés	2181818	500 000		500 000
Priorité 3 : Prévention et gestion des risques de catastrophes et des crises alimentaires et renforcement de la résilience des populations vulnérables affectées par les crises alimentaires et nutritionnelles et les conflits.	27 371 994	31186 727	9 186 727	22 000 000

3.1. Mesures de prévention appliquées pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises				
Produit 3.1.1 : Les Groupes vulnérables (femmes, jeunes, vieillards) bénéficient d'activités génératrices de revenus et ont un meilleur accès au crédit et autres capitaux productifs	6 973 915	5 914 000	2 914 000	3 000 000
Prod. 3.1.2- Les capacités de prévention et gestion de catastrophes des producteurs, des Collectivités, des OPA, des Opérateurs et prestataires privés sont renforcées	10 180 097	2 772 727	2 272 727	500 000
3.2 : Les capacités de préparation aux crises/catastrophes sont renforcées et la réponse à la crise assurée à travers la protection et l'amélioration des moyens d'existence des populations vulnérables				
Prod. 3.2.1 -Les actions de renforcement des stocks alimentaires (bâtiments, céréales, semences, aliment bétail) de proximité sont appuyés	0	5 000 000		5000 000
Produit 3.2.2. Les moyens d'existence des populations vulnérables sont protégés et améliorés	10 000 000	20 000 000	4 000 000	16 000 000
Produit 3.3. Les capacités de coordination, d'information et d'analyse de la sécurité alimentaire sont renforcées.	-	1 500 000	-	1 500 000
TOTAL GENERAL	53 118 272	63 112 744	18 012 744	45 100 000

*Y inclus les financements dont la Représentation n'est pas détentrice de budget. ** Détails en Annexe XIII

7.2. Stratégie de mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources nécessaires pour l'atteinte des résultats attendus du CPP, repose sur une stratégie articulée autour des axes ci-dessous énumérés:

- l'amélioration de l'information autour des priorités retenues du CPP en vue de renforcer la visibilité tant au niveau des autorités nationales, que des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au Mali à travers une communication appropriée ;
- L'identification des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) susceptibles d'apporter une contribution à la mise en œuvre du CPP ;
- Rencontres/réunions d'échanges et de partage d'informations sur les actions et programmes ;
- la négociation et la conclusion d'accords avec les Partenaires identifiés et intéressés ;
- le renforcement et la diversification des partenariats en matière de mobilisation des ressources financières en démarchant en particulier les PTF non traditionnels;
- la participation aux différents groupes thématiques de travail au sein de la communauté PTF ;
- la redevabilité par rapport à la Planification et l'utilisation des ressources du CCP.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, la Représentation de la FAO au Mali jouera le rôle de maître d'œuvre tant au niveau interne de son institution, que pour celui des partenariats à établir avec les autorités nationales et les autres PTF du pays. Elle sera appuyée en cela par la Commission nationale mise en place pour la formulation du CCP.

VIII. Modalités de suivi-évaluation et arrangements institutionnels et opérationnels de mise en oeuvre :

8.1. Les principes sous-tendant la mise en œuvre et le suivi-évaluation :

L'approche de mise en œuvre des interventions relevant du CPP sera sous-tendue par:

- l'identification des zones d'intervention avec les partenaires techniques sur la base des besoins et des potentialités agro-écologiques ;
- la sélection des aires d'intervention avec les collectivités territoriales ;
- la gestion des fonds sur la base des procédures de la FAO progressivement harmonisées avec les procédures nationales ;
- la participation de toutes les parties prenantes au suivi-évaluation des programmes: les bénéficiaires, les services techniques, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires financiers.
- La mise en œuvre fera intervenir la Représentation de la FAO au Mali, les Ministères impliqués, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et la société civile. Deux (2) organes de mise en œuvre seront prévus à cet effet à savoir le comité de pilotage et le comité technique d'appui. La coordination générale du CPP sera assurée par le Chargé de Programme de la FAO. La matrice suivante présente les attributions et la composition de chaque comité.

Organes	Attributions	Composition	Fréquence réunion
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner et approuver le PTA et le budget du PTP - Examiner et approuver les rapports d'exécution technique et financière 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères impliqués - FAOR - Un représentant des Partenaires financiers du GT EAR - Représentants de la société civile, du secteur privé et des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) 	2 fois / an
Comité technique d'appui	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la coordination générale dans, l'élaboration et la mise en œuvre du CPP - Faire le point de l'exécution des projets CPP - Identifier les approches de solution et aider à leur mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - FAOR - Coordinateurs des différents projets inscrits au CPP 	4 fois / an

Le Chargé de programme de la FAO aura la charge de la coordination générale et à ce titre il assumera :

- La coordination de l'élaboration des PTBA (Plan de Travail et Budget Annuel);
- La synthèse de l'exécution des projets ;
- L'élaboration des rapports d'exécution;

- La planification et la mise en oeuvre des évaluations ;
- La soumission des rapports au Comité de pilotage.

8.2. Mécanisme de suivi-évaluation et acteurs :

Le suivi-évaluation du cadre de programmation s'articulera sur le mécanisme de suivi évaluation élaboré dans le cadre de l'approche sectorielle et sera structuré de la manière suivante :

- **Le suivi interne de la mise en œuvre du CPP** : Il sera assuré conjointement par les points focaux désignés au niveau des différents Ministères et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et la Représentation de la FAO avec l'appui des Unités de suivi-évaluation desdites structures.
- **Le suivi –évaluation externe du CPP** : Il sera assuré par le Bureau Sous-Régional (SFW)/Bureau Régional (RAF).
- **La Revue conjointe à mi-parcours** Il est prévu une évaluation du CCP à mi-parcours , afin de vérifier la pertinence des priorités et actions entreprises au cours des deux premières années, tirer les leçons apprises et proposer les correctifs éventuellement nécessaires. Ainsi, au milieu de la troisième année après le début de la première phase de 5 ans, un rapport technique sur les résultats obtenus à mi-chemin sera, sur la base des informations recueillies dans le cadre du système de suivi-évaluation, produit en préparation d'une mission multipartite de revue à mi-parcours. Cette mission conjointe de revue impliquera l'Etat malien et les différents partenaires techniques et financiers ayant contribué significativement à la mise en œuvre du CCP. Indépendamment de la revue à mi-parcours, des revues techniques peuvent être entreprises chaque fois que nécessaire.
- **Les audits** : Les ressources qui sont utilisés dans le cadre de l'exécution du CPP feront l'objet d'audits conformément aux procédures de la FAO et/ou le cas échéant des bailleurs de fonds qui y auront contribué.
- **Le suivi-évaluation environnemental du CPP** : un suivi régulier de l'impact des activités mises en œuvre sera effectué par les services chargés de l'environnement pour vérifier le respect des normes environnementales.
- **L'évaluation par les bénéficiaires** : L'appréciation par les bénéficiaires des actions/interventions est une priorité pour la FAO afin de mieux orienter/cibler ses actions et atteindre les effets/impacts souhaités. A cet effet, il sera procédé à une évaluation par les bénéficiaires dans la mise en œuvre des programmes/projets.
- **Les rapports** : Différents types de rapports seront produits par rapport à l'exécution du CPP à savoir : les rapports annuels d'activités, un rapport de revue à mi-parcours et un rapport d'évaluation finale.

8.3. Plan d'Action de mise en œuvre :

- La mise en œuvre du CPP sera axée sur un calendrier indicatif de la réalisation de ses effets/ produits, avec mention des unités techniques responsables de la FAO dont l'appui pourrait être sollicité. Le plan d'action sera décliné en Plan de Travail et Budget biennal pour son opérationnalisation. Le Plan d'Action est présenté à l'Annexe XIV.

IX. CONCLUSION

La préparation du Cadre de Programmation Pays (CPP/) au Mali s'est déroulée dans un contexte difficile du fait des événements sociopolitiques et sécuritaires graves qui ont marqué l'année 2012. En outre, s'agissant d'une première pour le Mali, l'information et la mise à niveau des acteurs impliqués dans le processus de formulation qui constitue un passage obligé a eu une influence sur les délais. Malgré ces contraintes, l'ensemble des parties prenantes ont pris la juste mesure de l'importance du CPP comme une étape majeure dans la transition de l'approche fondée sur la demande par les bénéficiaires et des projets ad hoc vers une approche à moyen et long terme fondée sur les résultats en fonction des besoins.

L'engagement de l'ensemble des parties et des acteurs sera nécessaire en vue de faire du Cadre de Programmation Pays un véritable outil de référence, de dialogue, de planification, de gestion axée sur les résultats et de mobilisation de ressources. Cet outil définit les domaines prioritaires sur lesquels la FAO, au regard de ses avantages comparatifs, va concentrer ses interventions au Mali au cours de la période 2013-2017 en soutien aux objectifs et priorités de développement nationaux en matière d'Agriculture (agriculture, élevage, pêche, forêts/environnement), de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnel.

Le CPP n'est pas figé. Il doit être perçu comme un document à caractère dynamique, ouvert à tout réaménagement utile, visant à l'améliorer au fur et à mesure des réalités du contexte de sa mise en oeuvre. La poursuite du processus de consultations des partenaires sera sans nul doute une source d'améliorations éventuelles.

Le CPP devra bénéficier d'un suivi et d'une attention à hauteur de souhait par les parties concernées, ainsi que des ressources appropriées pour aboutir aux résultats escomptés. L'appui et l'accompagnement des PTF du Mali, en particulier ceux impliqués dans le domaine de l'économie Agricole et rurale sera un facteur déterminant de réussite.

X. HYPOTHESES CRITIQUES ET LES RISQUES ET STRATEGIES D'ATTENUATION ASSOCIEES

Les hypothèses critiques et les risques liés au CPP 2013-2017 de la FAO au Mali sont les suivants :

- La stabilité politique et la sécurité règnent sur l'ensemble du territoire national ;
- La volonté politique du Gouvernement en faveur du développement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle manifestée à travers le rôle conféré au secteur agricole comme moteur de la croissance économique est affirmée à travers des investissements plus accrus et à hauteur des engagements internationaux pris (Maputo) ;
- Les ressources requises sont mobilisées tant au niveau de la FAO, que du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers du Mali ;
- Le CPP est reconnu et approprié par toutes les Parties prenantes comme cadre de référence des priorités des interventions de la FAO au Mali ;
- La Représentation de la FAO a les capacités et compétences requises pour l'opérationnalisation du CPP et bénéficie d'un appui approprié de RAF/SFW et du Siège ;
- Les Ministères concernés ont les capacités et compétences requises pour la formulation des requêtes d'appui de la FAO et pour la coordination des projet et programmes qui seront financés.

Au titre des risques on peut relever :

- La dégradation de la situation politico-sécuritaire du pays ;
- Les effets néfastes du changement climatique ;
- La faiblesse de la mobilisation des ressources requises ;
- Le changement de Gouvernement et donc des interlocuteurs principaux de la FAO.

Comme stratégies d'atténuation la Représentation renforcera la sensibilisation et la communication déjà engagées auprès des Parties prenantes. Un Cadre de concertation des Parties impliquées et de suivi-évaluation au niveau national sera mis en place sous l'autorité du Ministre Chargé de l'Agriculture. Un accent fort sera mis sur la mobilisation des ressources aux différents niveaux. La FAO apportera également un appui aux Ministères sectoriels dans l'identification et la formulation des projets. Le personnel sera au besoin renforcé selon les nécessités.

ANNEXES

Annexe I. Indicateurs de développement et de performance

Domaines	Indicateurs de développement et de performance	Valeurs
1. Environnement et agriculture	Terres agricoles en ha	46,6 millions
	Terres cultivées	12,2 millions
	Pâturages	30 millions
	Réserves de faune	3,3 Millions
	Réserves forestières	1,1 Million
	Terres aptes à l'irrigation	2,2 Millions
	Ressources en eaux souterraines (estimation)	2 700 milliards de m3
2. Population	Population résidente (RGPH 2009) dont	14 517 176
	Femmes	7 314 432 (50,4%)
	Hommes	7 202 744 (49,6%)
	Population Rurale (RGPH 20 09)	10 162 023
	Population Urbaine (RGPH 2009)	3 048 607
	Taux de croissance moyen de la population	3,60%
3. Performances du secteur rural et agricole	Part des terres agricoles utilisées	33,6% (2009)
	Valeur des exportations agricoles/exportations totales (FAOSTAT)	17.7% (2009)
	Valeur des importations agricoles/exportations totales(FAOSTAT)	14.3% (2009)
	Part des petites exploitations - moins de 5ha (RGA, 2004)	68%
4. Marché d'intrants et développement des filières	Utilisation d'engrais, kg/ha de terres arables (WDI)	3,04 (2009)
	Part des exploitations équipées d'un tracteur (RGA 2004)	1% (2005)
5 Performances macroéconomiques	PIB Total en milliards de FCFA courant (INSTAT-2010)	4 520,60
	PIB secteur primaire en milliards de FCFA courant (INSTAT-2010)	1 551,52
	PIB agricole à prix constants (2007-2010) en % du PIB Total	34,32%
	Taux de croissance du PIB agricole (2006 à 2010)	10,28% (2010)
6. Pauvreté, inégalités et emploi	Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté (INSTAT)	43,6% (2010), rural : 50,6% (2010)
7. Dynamiques migratoires et urbanisation	Part de la population rurale sur la population totale (INSTAT)	67% (2010)
	Croissance de la population urbaine (INSTAT)	4,7% (2010)
8. Sécurité alimentaire et conditions socio-sanitaires	Taux de prévalence de la sous-nutrition (INSTAT)	12% (2008)

Annexe II : Contribution du secteur à l'économie (en milliards de FCFA prix courants)

Composantes	2006	2007	2008	2009	2010	2006 à 2010
Céréales sauf riz	430,90	466,00	616,70	638,31	738,59	578,10
Riz consolidé	101,00	106,70	199,40	200,83	256,50	172,89
Autres Cultures industrielles	44,70	47,70	59,40	66,31	74,79	58,58
Coton	57,10	34,60	31,40	38,57	44,94	41,32
Elevage	270,60	290,20	321,40	343,57	369,62	319,08
Pêche	22,20	23,50	25,20	26,83	28,21	25,19
Sylviculture	137,20	146,10	158,60	172,06	185,37	159,87
Secteur Primaire	1 063,70	1 114,80	1 412,10	1 486,48	1 698,02	1 355,02
Secteur Secondaire	705,10	699,34	714,79	801,58	828,75	749,91
Secteur Tertiaire	1 129,87	1 265,21	1 417,69	1 521,85	1 635,00	1 393,92
TOTAL PIB aux coûts des facteurs	2 898,67	3 079,35	3 544,58	3 809,91	4 161,77	3 498,86
<i>Taxes Indirectes</i>	<i>302,80</i>	<i>345,20</i>	<i>368,10</i>	<i>423,00</i>	<i>480,00</i>	<i>383,82</i>
TOTAL PIB aux coûts du marché	3 201,47	3 424,55	3 912,68	4 232,91	4 641,77	3 882,68

Source: INSTAT, 2010

Annexe III : Bilans céréaliers de 2000 à 2011

Rubriques	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/2006	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
Population(en millier d'hbts)	10 473,00	10 703,00	10 938,00	11 179,00	11 425,00	11 676,00	11 933,00	12 196,00	12 464,00	14 517,00	15 581,00
Production Brute (x1000 T)	2 309,87	2 582,84	2 531,86	3 422,02	2 844,90	3 398,63	3 693,24	3 885,48	4 119,74	4 002,61	6 418,00
Production Disponible (x1000 T)	1 793,33	1 980,19	1 989,39	2 678,48	2 253,72	2 672,24	2 898,06	3 054,79	3 203,02	3 128,91	4 926,77
Stocks Initiaux (x1000 T)	315,39	212,77	39,03	51,85	496,93	29,32	187,02	295,17	225,81	260,49	664,64
Importations (x1000 T)	110,97	244,48	260,33	233,97	251,17	270,79	348,06	287,62	261,46	274,54	280,82
Exportations (x1000 T)	60,93	12,9	8,3	19,68	13,12	63,66	27,30	29,86	30,92	30,39	26,22
Stocks Finaux (x1000 T)	212,9	39,03	51,85	496,93	29,32	187,02	295,17	613,17	510,69	561,93	741,33
Consommation apparente Totale (x1000 T)	1 945,86	2 385,51	2 228,60	2 447,69	2 959,38	2 721,67	3 110,67	2 994,55	3 148,68	3 071,62	5 104,68
Production Brute/Hbt	221	241	231	304	249	291	309,50	318,59	330,53	275,72	411,91
Production Disponible/Hbt	171	185	182	240	197	229	242,86	250,47	256,98	215,53	316,20
Norme officielle de Consommation (en Kg)	204	204	204	204	214	214	214,00	214	214	214	214
Cons apparente (Kg/Hbt/An)	186	223	204	219	259	233	260,68	246	253	212	328
Disponibilité (x1000 T)	2 219,69	2 437,40	2 289,02	2 964,30	3 001,82	2 972,35	3 433,15	3 349,96	3 428,84	3 663,94	5 872,23

Annexe IV : Evolution des effectifs du cheptel de 2001 à 2012 (Unité : Nombre de têtes)

Année	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Porcins	Volailles
2001	6818343	7284240	10340312	200 017	710 476	590 856	67 375	22 000 000
2002	7 022 894	7 648 452	10 857 327	220 399	726 035	664 654	68 116	23 000 000
2003	7 233 580	8 030 874	11 400 194	242 858	741 936	747 670	68 866	24 850 000
2004	7 450 588	8 432 418	11 970 203	267 605	758 184	841 054	69 623	27 150 000
2005	7 532 000	8 408 000	12 000 000	265 000	919 000	674 000	69 000	28 400 000
2006	7 904 329	9 296 741	13 197 149	324 922	791 756	1 064 269	71 163	
2007	8 141 459	9 761 578	13 593 063	357 414	807 591	852 260	71 875	30 000 000
2008	8 385 703	10 249 657	14 272 716	393 834	825 277	869 305	72 666	33 950 741
2009	8 896 392	11 300 247	15 735 670	478 187	861 820	904 425	74 272	33 950 141
2010	9 163 000	11 865 000	16 522 000	487 000	880 000	922 000	75 000	36 750 000
2011	9 438 182	12 458 522	17 348 576	497 506	899 981	940 964	75 765	
2012	9 721 328	13 081 448	18 216 005	507 456	919 691	959 783	76 523	35 000 000

Source: Rapport Annuel 2012 DNPIA (2013), rapports annuels 2005-2009 DNPIA, FAO (2006)

Annexe V : Evolution politique et socio-économique du pays

1960 à 1980 : Les politiques agricoles sont caractérisées par une orientation très volontariste, marquée par l'exploitation collectiviste des terres, un système pyramidal d'encadrement de la production axé sur les filières d'exportation, arachide et coton pour l'essentiel, l'introduction de cultures nouvelles (cane à sucre, thé), l'administration du commerce Agricole.

Ces politiques n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

1980 à 1987 : C'est le début de l'ajustement structurel et la rupture du monopole de l'Etat sur la commercialisation des céréales et sur la fixation des prix.

L'étape a été marquée par *la mise en œuvre du Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC)*, la réorganisation des ODR, etc.

1988 à 1993 : La libéralisation s'est intensifiée au cours de la période par la mise en œuvre du programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA) dont les objectifs spécifiques sont: (i) la réforme du secteur du coton, matérialisée par un nouveau statut juridique de la CMDT et un contrat- plan réglementant ses relations avec l'Etat ; (ii) la réforme du secteur céréalière formulée, entre autres, dans un contrat-plan Etat- OPAM qui délimite le domaine des interventions publiques ; (iii) la restructuration de la filière rizicole avec la création du nouvel Office du Niger ; (iv) la programmation des investissements publics dans le secteur rural et la réforme des Opérations de Développement Rural (ODR)

1994 à 2000 : La dévaluation de la monnaie nationale, la mise en place du Tarif extérieur Commun (TEC) ainsi que d'un système de sécurité alimentaire renforcé (SAR) à travers l'amélioration des conditions de fonctionnement des marchés céréalières ont marqué cette période.

L'économie s'adapte et profite du regain de compétitivité pour les produits locaux apporté par la dévaluation malgré le renchérissement des importations.

2001 à 2006 : le développement a été essentiellement porté par la mise en œuvre du premier cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) principalement axé sur le développement des secteurs sociaux et éducatifs, le renforcement d'un système de sécurité alimentaire performant et évolutif à travers la prise en compte de nouveaux risques liés à la pauvreté rurale et urbaine et à la forte variabilité des prix.

Au cours de cette étape, l'Agriculture a été confrontée à la grande crise du secteur coton de 2001-2002 dont les effets induits ont été préjudiciables à l'économie nationale et a été en outre marquée par l'invasion acridienne de 2004/2005 qui a concerné toute la bande sahéenne.

A partir de 2006 : On note un fort engagement politique pour le développement rural avec

l'avènement de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui se veut un instrument fédérateur pour l'ensemble des dispositifs législatifs et réglementaires touchant aux domaines de l'Agriculture de l'Élevage, de la pêche et des forêts. La LOA met l'accent sur une nouvelle répartition des rôles des différents intervenants, notamment la reconnaissance du rôle des acteurs de la Profession Agricole et de la société civile. Le cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) 2007-2011 intègre la LOA et prône de faire de l'Agriculture le moteur de la croissance accélérée du pays. Le Mali adhère aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

2008-2009 La période est dominée par une crise financière et une récession au niveau mondial dont les effets ont fortement affecté l'économie nationale et le secteur Agricole en particulier. Le secteur rural est engagé dans le processus de passage à l'approche sectorielle/approche programme.

Annexe VI : Cadres de politiques et stratégies majeurs du pays

1. Schéma Directeur du secteur du Développement Rural (SDDR) actualisation 2000
2. La Politique Nationale de Protection de l'Environnement/Plan National d'Action Environnementale (PNPE/PNAE), 2008 et la Stratégie Nationale d'Utilisation et de Conservation de la Diversité Biologique, 2000 ;
3. Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), 2000;
4. Etude Nationale Prospective « Mali 2025 », 2001 ;
5. Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPN) (2005-2014)
6. Le Plan décennal 2006-2015 de mise en œuvre des OMD au Mali (2007)
7. Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation (SNDDI), 2002 ;
8. Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC), Juin 2001
9. Politique nationale de Genre, novembre 2010
10. Politique commerciale des denrées alimentaires et agricoles (2011)
11. La Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments
12. Cadre Stratégique de Développement du secteur Coton ;
13. Plan de développement Institutionnel (PDI),2003 ;
14. Politique Nationale de Développement de l'Élevage du Mali décembre, 2004
15. Politique Nationale de l'Eau, février 2006 ;
16. Loi d'Orientation Agricole (LOA), septembre 2006 ;
17. Schéma Directeur de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Actualisation 2006
18. Projet pour le Développement Economique et social, mars 2007 ;
19. Politique Nationale d'Enseignement, d'Alphabétisation et de Formation Professionnelle Agricole Continue Mai 2008 ;
20. Lettre de Politique de Soutien au Secteur Coton (LPSSC), Novembre 2011 ;
21. Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2007 – 2011, décembre 2006 ;
22. Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA ;
23. Politique Energétique du Mali ;
24. Plan Stratégique Révisé de la Recherche Agricole du Mali.
25. Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM),2011
26. Le plan d'action pour le développement de la filière viandes rouges MDRE ;1995
27. L'étude portant sur la hiérarchisation de filières agricoles IER ; 1996
28. L'étude pour la promotion des filières agro-industrielles Ministère de l'Industrie et des transports ; 2001 ;
29. l'étude portant sur la caractérisation des filières prioritaires au Mali Ministère de l'Agriculture ; 2004
30. Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2012-2017 ;
31. La Politique Nationale de Nutrition du Mali, 2012

Annexe VII

Tableau 1 : Financement par sous/secteur du développement rural et par rapport aux réformes

Intitulé Sous -Secteur	REPARTITION PAR SOUS-SECTEUR	
	Montant en milliards de F CFA	%
Politiques-Stratégies-Etudes	5,885	12%
Agriculture	19,197	38%
Elevage	5,949	12%
Sécurité Alimentaire	12,486	25%
Environnement	7,234	14%
Total Secteur Développement Rural	50,751	100%

Source :FAOR

Tableau 2 : Répartition financement par fonctions essentielles de la FAO

Fonctions essentielles	Montant en milliards de F CFA	%
Suivi et évaluation	0,062	0%
Élaboration instruments et normes	0,000	0%
Politiques et stratégies	6,883	14%
Assistance technique	22,652	45%
Plaidoyer et communication	1,317	3%
Interdisciplinarité et innovation	19,134	38%
Partenariats et alliances	0	0%
Gestion informations - connaissances	0,704	1%
Total Secteur Développement Rural	50,751	100%

Source :FPMIS

Tableau 3: Répartition financement des projets et programmes par source de financement

	Montant en milliards de F CFA	%
TCP Facility (FAO)	2,142	4%
TF	48,542	96%
<i>dont autres TF</i>	2,494	5%
TELEFOOD	0,067	0%
Total Secteur Développement Rural	50,751	100%

Source :FAOR

Tableau 4 : Localisation sur le territoire national du financement des projets et programmes

	Montant en milliards de F CFA	%
Toutes les Régions (National)	48,841	96%
Kayes, Kidal, Gao et Mopti	0,936	2%
Koulikoro, Ségou	0,973	2%
Total Secteur Développement Rural	50,751	100%

Source : FAOR.

Annexe VIII : Matrice des priorités

MATRICE DES PRIORITES DU CPP FAO AU MALI

PRIORITES DU CPF MALI	Cadre Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté (CSCR)	PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE (PNIP – SA)	Priorités UNDAF 2013-2017/CCAT (Cadre Conjoint d'Appui à la transition) 2013-2014	Priorités sous régionales de la FAO	Objectifs stratégiques de la FAO
<p>Priorité 1. APPUI A LA PRODUCTION, PRODUCTIVITE/COMPETITIVITE DES FILIERES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE</p>	<p>Axe 1: La promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;</p>	<p><u>Objectif global:</u> Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.</p>	<p>UNDAF : Axe 1 (CSCR) : Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus</p> <p>AXE 1-Effet 1 : Les populations rurales et périurbaines bénéficient d'une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un environnement mieux préservé</p> <p>AXE 1-Effet 2: Les populations vulnérables, notamment les jeunes et les femmes bénéficient d'opportunités économiques et de capacités productives</p> <p>CCAT :</p> <p>Résultat 2.4 Les moyens de production et de subsistance des populations vulnérables en milieu rural péri</p>	<p>Priorité 1 : Augmentation durable de la production, de la productivité agricole et de la diversification pour une meilleure nutrition des populations vulnérables touchées par l'insécurité alimentaire à court, moyen et long terme</p>	<p>1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</p> <p>2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches</p> <p>3. Réduire la pauvreté rurale</p> <p>4. Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international</p> <p>5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crises</p> <p>Thèmes transversaux (Parité hommes-femmes, gouvernance)</p>

PRIORITES DU CPF MALI	Cadre Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté (CSCR)	PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE (PNIP – SA)	Priorités UNDAF 2013-2017/CCAT (Cadre Conjoint d'Appui à la transition) 2013-2014	Priorités sous régionales de la FAO	Objectifs stratégiques de la FAO
			urbain et urbain sont renforcés et diversifiés pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle		
1.1- Les productions Agricoles et alimentaires et la productivité Agricole sont renforcées	O.S. (i) Accroître la production agrosylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries,	OS1 : Accroître la production céréalière (maïs, mil/sorgho, riz) par l'intensification et la modernisation des systèmes de production et de commercialisation ; OS2 : Accroître les productions animales (viande/lait) par l'aménagement des ressources et l'intensification des systèmes de production pastorales ;			
1.2- La sécurité foncière s'est améliorée	Axe 3-O.S. (iv) Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité (y compris la gestion foncière)	OS3 : Accroître les productions halieutique et aquacole par l'aménagement des ressources et l'intensification des systèmes de production et aquacoles ;			

PRIORITES DU CPF MALI	Cadre Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté (CSCR)	PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE (PNIP – SA)	Priorités UNDAF 2013-2017/CCAT (Cadre Conjoint d'Appui à la transition) 2013-2014	Priorités sous régionales de la FAO	Objectifs stratégiques de la FAO
1.3- L'accessibilité des produits agricoles aux marchés s'est améliorée	O.S. (ii) Promouvoir l'industrie, les PME-PMI, le Commerce et les services ;	OS4 : Améliorer les revenus des producteurs par une meilleure valorisation économique des surplus de production ;	Axe 1 ; Effet 1 ; Produit 1.5 : L'accès des populations (H/F) aux techniques modernes de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agricoles et pastoraux est assuré. Axe 1 ; Effet 2 ; Produit 2.1 : Les capacités des producteurs dans les filières non traditionnelles d'exportation sont renforcées	Priorité 3 : Environnement propice, attractifs, compétitif et sensible au genre pour les marchés et une meilleure qualité et une sécurité sanitaire des aliments pour un commerce accru englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables	2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches 3. Réduire la pauvreté rurale
1.4. La consommation alimentaire des ménages vulnérables est saine et diversifiée	Axe 2- O.S. (v) Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition	OS5. Améliorer l'état nutritionnel par des actions d'Information, d'Education, et de Communication (IEC).	Axe 1 ; Effet 1 ; Produit 1.3 : Les conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments sont améliorées en milieu rural et périurbain.	Priorité 3 : Environnement propice, attractifs, compétitif et sensible au genre pour les marchés et une meilleure qualité et une sécurité sanitaire des aliments pour un commerce accru englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables	1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
Priorité 2: GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	Axe 2 : Renforcement des bases à long terme du développement et accès équitable aux services sociaux de qualité		(Axe 2 CSCR) : Le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité Axe 2-Effet 3 : Les populations vulnérables utilisent davantage les services sociaux de base de qualité, y compris de lutte contre le VIH SIDA CCAT : Résultat 2.4 Les moyens de production et de subsistance des	Priorité 2 : La gestion durable des ressources naturelles (forêts, arbres, eau, faune et ressources génétiques) englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables	2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches Thèmes transversaux (Parité hommes-femmes, gouvernance)

PRIORITES DU CPF MALI	Cadre Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté (CSCR)	PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE (PNIP – SA)	Priorités UNDAF 2013-2017/CCAT (Cadre Conjoint d'Appui à la transition) 2013-2014	Priorités sous régionales de la FAO	Objectifs stratégiques de la FAO
			populations vulnérables en milieu rural péri urbain et urbain sont renforcés et diversifiés pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle		
2.1-Les schémas d'aménagement de l'espace rural (agricoles, pastoraux, forestiers et fauniques) sont réalisés	Axe2. O.S (vii) Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité		Axe 3 ; Effet 7 ; Produit 7.3 : La préservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification sont renforcées		
2.2-Les mesures de défense et de restauration des ressources naturelles sont appliquées	Axe2. O.S (vii) Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité	OS2 : Accroître les productions animales (viande/lait) par l'aménagement des ressources et l'intensification des systèmes de production pastorales ; OS3 : Accroître les productions halieutique et aquacole par l'aménagement des ressources et l'intensification des systèmes de production et aquacoles ;			
2.3-Les mécanismes d'adaptation au changement climatique se sont renforcés	Axe2. O.S (vii) Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité	Action prioritaire transversal 2.5.7 : Sensibiliser les acteurs sur les effets des changements climatiques et les mesures d'atténuation	Axe 3 ; Effet 7 ; Produit 7.4 : La résilience des populations aux catastrophes et aux changements climatiques est renforcée		

PRIORITES DU CPF MALI	Cadre Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté (CSCR)	PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE (PNIP – SA)	Priorités UNDAF 2013-2017/CCAT (Cadre Conjoint d'Appui à la transition) 2013-2014	Priorités sous régionales de la FAO	Objectifs stratégiques de la FAO
<p>Priorité 3 : Prévention et gestion des risques de catastrophes et des crises alimentaires et renforcement de la résilience des populations vulnérables affectées par les crises alimentaires et nutritionnelles et les conflits.</p>	<p>Axe 2 : Renforcement des bases à long terme du développement et accès équitable aux services sociaux de qualité</p>	<p>Action prioritaire transversal 2.5.6 : Renforcer le dispositif national de Prévention et de gestion des crises alimentaires</p>	<p>Axe 3 ; Effet 7 ; Produit 7.4 : La résilience des populations aux catastrophes et aux changements climatiques est renforcée</p> <p>CCAT :</p> <p>Résultat 2.4 Les moyens de production et de subsistance des populations vulnérables en milieu rural péri urbain et urbain sont renforcés et diversifiés pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	<p>????????????</p>	<p>5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</p> <p>3. Réduire la pauvreté rurale</p> <p>Thèmes transversaux (Parité hommes-femmes, gouvernance)</p>
<p>Produit 3.1 : Mesures de prévention appliquées pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises</p>					
<p>3.1.1.- Les Groupes vulnérables (femmes, jeunes, vieillards) bénéficient</p>	<p>Axe2. O.S (ii) Corriger les disparités de genre</p>	<p>Action prioritaire transversal 2.5.1. Promouvoir les activités</p>	<p>Axe 1 ; Effet 1 ; Produit 1.1 : Les capacités productives des</p>		

PRIORITES DU CPF MALI	Cadre Stratégique de Croissance et Réduction de la Pauvreté (CSCR P)	PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE (PNIP – SA)	Priorités UNDAF 2013-2017/CCAT (Cadre Conjoint d'Appui à la transition) 2013-2014	Priorités sous régionales de la FAO	Objectifs stratégiques de la FAO
d'activités génératrices de revenus et ont un meilleur accès au crédit et autres capitaux productifs	à tous les niveaux	génératrices de revenus au profit des groupes cibles tels que les femmes et les jeunes	populations les plus vulnérables du milieu rural et périurbain sont renforcées		
3.1.2.- Les capacités des acteurs (producteurs, Collectivités, OPA, Opérateurs et prestataires privés) sont renforcées					
Produit 3.2 : Les capacités de préparation aux crises/catastrophes sont renforcées et la réponse à la crise assurée à travers la protection et l'amélioration des moyens d'existence des populations vulnérables					
3.2.1. Les actions de renforcement des stocks de proximité sont appuyées		Action prioritaire transversal 2.5.6 : Renforcer le dispositif national de Prévention et de gestion des crises alimentaires			
3.2.2 : Les moyens d'existence des populations vulnérables sont protégés et améliorés.					
Produit 3.3 : Les capacités de coordination, d'information et d'analyse de la sécurité alimentaire sont renforcées.			Axe 1 ; Effet 1 ; Produit 1.1 : Les capacités productives des populations les plus vulnérables du milieu rural et périurbain sont renforcées	Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités (FE E)	

Annexe IX : Matrice des Résultats (A)

Priorité 1 : Appui à la production, compétitivité des filières et à la sécurité alimentaire

Résultats CPF MALI	Indicateurs	Situation de référence	Cible (objectif)	Source/moyens de vérification	Hypothèses
Effet : La Sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables en particulier des femmes (enceintes et allaitantes) et les enfants de moins de 5 ans est améliorée Exemples d'indicateurs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de réduction de la malnutrition chez les enfants de moins 5 ans : ▪ Taux de réduction de la malnutrition chez les femmes allaitantes ou enceintes ▪ Taux de réduction de la malnutrition chez les adultes (obésité, diabète, hypertension) 					
Produit 1.1- Les productions agricoles et alimentaires et La productivité Agricole sont accrues ?	Taux d'adoption des innovations technologiques	maïs : 1357610 Tonnes (2012)	maïs : 1561251 Tonnes (2017)	Annuaire Statistique (INSTAT)	Conditions climatiques favorable; Contrôle des déprédateurs Disponibilité des ressources. Adhésion des producteurs, des Organisations de Producteurs Agricoles (OPA), et des Collectivités, des Organisations de la Société Civile, et des privés
	Taux d'augmentation des rendements des cultures céréalières principalement maïs, riz	riz : 2017939 Tonnes (2012)	riz : 2320629 (2017)		
	Taux d'accroissement des effectifs du cheptel	Base : 2011 (Annexe III)	Bovins : 15 % /5 ans (2017) Ovins/caprins : 20 %/5ans	Rapports de Recherche agricole	
	Taux d'amélioration du rendement en viande et lait	Viande, 2012 : 40 % bovins : 2 l/jour ovin/caprin : 0,5 l/jr/tête (2012) 100 000 Tonnes/an	viande 55% (2017) Bovin :5 l/jour/tête (2017) Ovin/ca : 0,8 l/jr/ tête (2017) 150 000 Tonnes/an		
	Taux d'augmentation de la production de poisson :				
	Accroissement global de la production agricole	rapport de campagne 2012-2013	Accroissement de 15 % (2017)	Rapports de campagne agricole	Conditions climatiques favorable; Disponibilité des

					ressources.
	Nombre d'agents des services agricoles formés	200 (2012)	400 (2017)	Rapports de formation,	Mobilisation des partenaires et des ressources financières
	Nombre de producteurs/productrices	500 (2012)	1000 (2017)	Rapports d'activités des projets et programmes et services techniques	Adhésion des producteurs et transformateurs/ces
	Nombre de transformateurs/transformatrice formés	500 (2012)	1000 (2017)		
Produit 1.2- La sécurité foncière des exploitations Agricoles est renforcée	Adoption de la loi foncière et de la politique foncière agricole Taux d'accès et de l'appropriation foncière de groupes vulnérables : Base 10 % (2012) Cible : 30 % (2017)	Draft de la Politique foncière et de la Loi foncière Agricole	Un Document de politique foncière Agricole et la Loi foncière Agricole adoptés	Journal Officiel ; Registre du Foncier (Ministre chargé de la gestion foncière)	Volonté politique ; Adhésion des Groupes cibles Accompagnement des OSC et PTF
Produit 1.3- L'accessibilité des produits agricoles et aux marchés est accrue	Fluidités des marchés de produits agricoles renforcés et accroissement des parts marchés Accroissement du taux de l'accès aux produits des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire	40-50 % 20 %	60 % des produits Agricoles hors autoconsommation arrivent sur les marchés 30 %	Rapport Observatoire des Marchés Agricoles (OMA) ; Rapport enquêtes suivi des Marchés Agricoles	Conditions climatiques favorable Disponibilité des crédits Mesures institutionnelles Investissements publics dans les infrastructures routières et de transport Augmentation du revenus des vulnérables
Produit 1.4- La consommation alimentaire des ménages vulnérables est saine et diversifiée	Score de diversité alimentaire ;			Rapports EBSAN (Enquête de Base sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition) EDSM (Enquête Démographiques et de Santé du Mali) MICS (Enquêtes en grappes à indicateurs multiples)	Disponibilité et accessibilité des aliments Réceptivité des ménages au changement de comportement

Priorité 2 : Gestion durable des ressources naturelles et amélioration de l'environnement

Résultats CPF	Indicateurs	Situation de référence	Cible (Objectif)	Source/moyens de vérification	Hypothèses
Effet : les bonnes pratiques de gestion durable des terres, des eaux et forêts sont adoptées					
Produit 2.1- Les schémas d'aménagement de l'espace rural (agricoles, pastoraux, forestiers et fauniques) sont réalisés	Nombre et type des Schémas d'aménagement réalisés	A déterminer ?	Schémas d'aménagement pour 100% des sites d'intervention	Rapports des services techniques des Ministères en charge du secteur développement rural	Disponibilité de ressources appropriées Adhésion des populations et Collectivités territoriales
Produit 2.2- Les mesures de défense et de restauration des ressources naturelles sont appliquées	Superficie de terres restaurée par site d'intervention Nombre d'arbres plantés Nombre de ml de cordons pierreux, de haies brise-vent, micro-barrages réalisés	A déterminer ?	Régénération naturelle assistée (RNA) sur 1 000 ha par an) Création de 1 500 pépinières Installation de 1 000 bosquets et régénération de 2 000 bosquets Installation de 1 000 km de haies vives et brise-vents ; 1 500 Km de cordons pierreux dans les zones dégradées	Rapports des services techniques des Ministères en charge du secteur développement rural Rapports d'évaluation et études	Stabilité climatique Adhésion des populations Disponibilité de ressources
Produit 2.3- Les mécanismes de mitigation et d'adaptation au changement climatique sont renforcés	Bonnes pratiques et mesures d'amélioration adoptées (Appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de changement climatique	Document de Stratégie nationale disponible	La Stratégie Nationale est connue et appliquée par l'ensemble des acteurs	Rapports des services techniques des Ministères en charge du secteur développement rural Rapport de suivi-évaluation	Stabilité climatique Adhésion des populations Disponibilité de ressources

Priorité 3 : Mesures de prévention pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises sont appliquées

Résultats CPF	Indicateurs	Situation de référence	Cible (Objectif)	Source/moyens de vérification	Hypothèses
Effet : la capacité de prévention, préparation et réponse aux crises est renforcée et la résilience des populations vulnérables est protégée et améliorée					
Produit 3.1. Mesures de prévention appliquées pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises					
Produit 3.1.1- Les Groupes vulnérables (femmes, jeunes, vieillards) bénéficient d'activités génératrices de revenus et ont un meilleur accès au crédit et autres capitaux productifs	<p>Nombre de bénéficiaires d'activités génératrices de revenus ;</p> <p>Volume de crédit facilité</p> <p>Taux d'accès des groupes vulnérables à la terre et à l'eau dans les zones encadrées</p>		<p>augmentation ??? du taux d'accès de 50% dans les zones encadrées</p>	<p>Rapports des services d'encadrement technique et financier</p> <p>Rapports de suivi-évaluation</p>	<p>Disponibilité de ressources appropriées</p> <p>Adhésion des institutions de Microfinance</p>
Produit 3.1.2.- Les capacités des acteurs (producteurs, Collectivités, OPA, Opérateurs et prestataires privés) sont renforcées	<p>Types d'appuis apportés</p> <p>Nombre de personnes touchées par catégories d'acteurs</p>		<p>Formation des acteurs</p> <p>Dotation en ressources appropriées</p> <p>Organisation des bénéficiaires</p>	<p>Rapports des services techniques des Ministères concernés</p> <p>Enquêtes spécifiques</p>	<p>Adhésion des acteurs</p> <p>Disponibilité des ressources appropriées</p>
Produit 3.2 : Les capacités de préparation aux crises/catastrophes sont renforcées et la réponse à la crise assurée à travers la protection et l'amélioration des moyens d'existence des populations vulnérables					
Produit 3.2.1.- Les actions de renforcement des stocks de proximité sont appuyées	<p>Nombre de magasins de banques de céréales approvisionnées ???</p> <p>Quantité d'aliments bétail fournie</p>	<p>703 Communes dotées de Banques de céréales</p>	<p>Mise en place de 100 nouvelles banques de proximité de (60% céréales ; 40 aliment bétail)</p>	<p>Rapports d'activités CSA (Commissariat à la sécurité alimentaire)</p>	<p>Disponibilité et accessibilité des produits Agricoles</p>

	Nbre de gestionnaires de banques formés		100 gestionnaires formés		
Produit 3.2.2 : Les moyens d'existence des populations vulnérables sont protégés et améliorés.	Nombre de projets de renforcement des moyens d'existence mis en œuvre Nombre de vulnérables (Femmes et Hommes, jeunes, handicapés) bénéficiaires	Populations vulnérables des Communes les plus vulnérables	Les moyens d'existence d'au moins 20 % des populations ciblées sont améliorés	Rapports d'activités	Situation agro climatique stable Situation sécuritaire renforcée
Produit 3.3 : Les capacités de coordination, d'information et d'analyse de la sécurité alimentaire sont renforcées.	Nombre et qualité des rapports, note d'analyse et d'études sur la sécurité alimentaire Nombre de personnes formées en analyse de la sécurité alimentaire et système de gestion de l'information	1 Comité de Coordination de suivi des projets et programmes de sécurité alimentaire 1 Conseil National de Sécurité Alimentaire 1 SAP (Système d'Alerte Précoce), 1 Observatoire du Marché Agricole (OMA)	Cadre de Coordination, de suivi des Projets et Programme de sécurité alimentaire renforcé Appui au SAP, OMA	Rapports d'analyse Rapports d'activités Rapports de formation	Disponibilité de ressources Adhésion des acteurs et participation effective

Annexe X : Répartition du portefeuille actuel de projets FAO au Mali par domaine prioritaire du CCP

Priorité 1 : APPUI A LA PRODUCTION, COMPETITIVITE DES FILIERES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Résultats CPP MALI	Financement existant (USD)	NTE
Prod 1.1-Les productions agricoles et alimentaires et la productivité agricole sont renforcées	18 309 573	
Projet d'appui à la lutte préventive contre le Criquet Pèlerin dans Quatre États Membres de la CLCPRO (GCP /INT/958/AFB)	1 566 292	31/12/2011
Contribution of the Government of Canada to FAOs Global Programme for Highly Pathogenic Avian Influenza Control and Eradication in Support of Africa and other Regions (OSRO/GLO/702/CAN)	661 558	31/03/2011
Assistance pour l'évaluation de l'Initiative Riz de la campagne 2008/2009 au Mali TCP Facility (TCP/MLI/3301)	134 784	31/12/2011
Projet d'appui aux organisations paysannes du Plateau Dogon pour une meilleure valorisation de leurs productions maraîchères (GTFS/MLI/030/ITA)	4 199 770	31/12/2012
Production de viande de chèvre (TFD-10/MLI/002)	8 778	31/08/2012
Appui au développement de l'élevage du mouton dans la commune de balan bakama (TFD-10/MLI/003)	9 842	30/07/2012
Appui aux Exploitations Familiales Agricoles (TFD-10/MLI/008)	9 855	21/08/12
Validation et Dissémination de Systèmes d'élevage de Poisson Intégrés à la Riziculture à travers des champs-écoles des producteurs au Mali (TCP/MLI/3304)	475 000	31/07/2013
Projet d'appui à la lutte contre les mouches tsétsé et les trypanosomoses animales dans la région de Sikasso au Mali (TCP/MLI/3402)	339 000	31/08/2013
Support to policy initiatives for the development of livestock/meat and dairy value chains in West Africa (TCP/SFW/3402)	33 133	31/08/2013
Appui à la surveillance épidémiologique et à la lutte anti acridienne et études sur les rémunérations des externalités (GCP /INT/113/FRA)	211 582	30/06/2013
Amélioration de la Production de riz en Afrique de l'Ouest en Réponse à la Flambée des Prix des denrées Alimentaires (Initiative to Boost Rice Production in Sub-Saharan Africa) (GCP /RAF/453/SPA)	388 601	31/12/2013
Programme sous-régional de Formation Participative en Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs des cultures a travers les champs-écoles des producteurs (GIPD/CEP) pour le Bénin, Burkina Faso, Mali et Sénégal (GCP /RAF/009/NET)	2 388 273	30/06/2011
Programme de Coopération Sud-Sud (CSS) d'assistance technique avec la République Populaire de Chine en appui au Programme National de Sécurité alimentaire (PNSA) du Mali (GCP /MLI/036/CPR)	1 044 855	30/07/2012

Résultats CPP MALI	Financement existant (USD)	NTE
Amélioration de la Sécurité et de la Souveraineté alimentaire à Doumba (TFD-10/MLI/004)	9 508	21/08/2012
Maraîchage pour la Sécurité Alimentaire à Bouren-Gindo (MASA) Bourem Gindo) (TFD-10/MLI/009)	9 984	30/06/2012
Valorisation et promotion des petites entreprises forestières villageoises à travers une opérationnalisation des plans de développement d'entreprises (PDE) TCP Facility (TCP/MLI/3403)/Baby01	57 239	2/06/2012
Programme Spéciale de Sécurité Alimentaire (PSSA) dans la région de Koulikoro (Mali) (GCPS/MLI/029/SPA)	4 399 360	30/09/2013
Programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les cercles de Nara et Nioro du Sahel (GCP /MLI/037/BEL)	805 683	26/04/2017
Projet d'intensification agricole par la maîtrise de l'eau dans le Sahel occidental (GCP /MLI/028/VEN)	1 356 475	31/12/2012
Projet d'Appui aux Investissements Agricoles de la Banque Ouest - Africaine de Développement (PAIA-BOAD) dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) (TCP/RAF/3314)	200 000	31/07/2013
Unité de Coordination et de gestion de l'information inter-projet - (GCP/BKF/049/SPA, GCP /GUI/018/SPA, GCP /MLI/029/SPA, GCP/MLI/030/SPA, GCP /NER/048/SPA and GCP /SEN/059) (GCP /RAF/428/SPA)	123 482	30/09/2013
Prod. 1.2-La sécurité foncière est renforcée	243 129	
TCP Facility (TCP/MLI/3202) (BABY 01-BABY 04)	197 658	31/12/2010
Assistance pour l'étude préliminaire d'un Observatoire National du Foncier et de l'Habitat au Mali (ONAFH) (TCP/MLI/3301)-	45 471	2/06/2012
Prod. 1.3-L'accessibilité des produits agricoles aux marchés est améliorée	827780	
Development of export-orientated sesame production and processing in Burkina Faso and Mali (MTF /RAF/459/CFC)	30 000	11 /04/2013
Appui aux acteurs et leurs organisations pour le développement d'unités semi industrielles de transformation agroalimentaire pour la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire (GCP /RAF/410/ITA)	797 780	31/08/2012
Prod. 1.4- La consommation alimentaire des ménages vulnérables est suffisante, saine et diversifiée	764137	
Improving Child Nutrition and Food Security in the most vulnerable municipalities in Mali (MDGF-2012) (UNJP/MLI/032/SPA)	764 137	16/11/2012
TOTAUX	20 144 619	

Priorité 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT

Résultats CPP MALI	Financement mobilisé (USD)	NTE
Prod. 2.1-Les schémas d'aménagement de l'espace rural (agricoles, pastoraux, forestiers et fauniques) sont réalisés	20 007	
Assistance technique pour l'évaluation BOAD du Projet d'aménagement hydro-agricole de Taoussa (TCP/MLI/3202)	20 007	31/12/2010
Prod. 2.2-Les mesures de défense et de restauration des ressources naturelles sont appliquées	3 494 244	
Projet d'Appui à la Gestion participative des Ressources Forestière Centré sur la Faune et les Produits Forestiers (GCP /MLI/018/CEH)	561 928	31/10/2011
Implementation of the Great Green Wall for the Sahara and Sahel Initiative (TCP/RAF/3302)	460 000	28/02/2013
Integrated Natural Resources Management of the Fouta Djallon Highlands (EP /INT/503/GEF)	1 663 261	30/06/2013
Traitement environnemental de la lutte antiacridienne en Afrique de l'Ouest et du Nord Ouest (GCP /RAF/422/FRA)	535 366	31/12/2013
Reducing Dependence on POPs and other Agro-Chemicals in the Senegal and Niger River Basins through Integrated Production, Pest and Pollution Management (FSP) (EP /INT/606/GEF)	273 689	31/03/2014
Prod. 2.3-Les mécanismes de mitigation et d'adaptation au changement climatique se sont renforcés	2181818	
Integrating climate resilience into agricultural production for food security in rural areas of Mali - (PPG) (GCP /MLI/034/LDF)	75 000	31/12/2010
GCP/MLI/033/LDF : « Intégrer la résilience face au changement climatique dans la production agricole en vue de la sécurité alimentaire dans les zones rurales du Mali »	2 106 818	30/06/2015
TOTAUX	5696069	

Priorité 3 : Mesures de prévention appliquées pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises

Résultats CPF MALI	Financement existant (USD)	NTE
Produit 3.1. Mesures de prévention appliquées pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises		
Produit 3.1.1- Les Groupes vulnérables (femmes, jeunes, vieillards) bénéficient d'activités génératrices de revenus et ont un meilleur accès au crédit et autres capitaux productifs	6973915	
Développement des microentreprises pour les jeunes défavorisés au Mali (TCP/MLI/3301) BABY 03	30 658	31/12/2011
Strengthening financial services for smallholders and agro-enterprises (TCP/MLI/3202) BABY 02	60 287	31/12/2010
Amélioration de la sécurité alimentaire et les revenus des ménages vulnérables de Kayes à travers la restauration du cheptel et la productivité agricole (OSRO/MLI/202/CHA)	800 000	30/09/13
Rétablissement d'urgence de la capacité d'auto prise en charge des populations déplacées du Mali par la restauration de leur productivité agropastorale (OSRO/MLI/204/CHA)	496 536	31/12/2012
Intra-African Training and Dissemination of Technical know-how for Sustainable Agriculture and Rural Development with Africa-ASEAN Country Cooperation within the Framework of South-south Cooperation (GCP /INT/053/JPN)	419 577	30/11/2013
)		
Assistance d'urgence pour répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables affectées par le déficit pluviométrique dans la région de Kayes (TCP/MLI/3401)	500 000	31/12/2012
Renforcement des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par la crise alimentaire et pastorale de 2010 au Sahel (OSRO/RAF/009/BEL)	410 644	29/02/2012
Programme régional de renforcement des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition (OSRO/RAF/110/BEL)	1 291 990	31/12/2012
Programme régional de renforcement des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition -Mali (OSRO/RAF/110/BEL)	406 600	31/12/2012
Emergency livelihoods assistance to food and forage crisis affected households in the Sahel and regional coordination (OSRO/RAF/213/UK)	1 822 503	31/12/2012

Résultats CPF MALI	Financement existant (USD)	NTE
Emergency provision of agricultural inputs for vulnerable households to drought affected communities in Ségou Region, Mali (OSRO/MLI/201/AUS)	335 120	30/06/2013
Emergency livelihood support to drought affected communities to improve food security in Mali and coordination capacity in response to the Sahel drought crisis (OSRO/MLI/203/USA)	400 000	31/03/2013
Produit 3.1.2.- Les capacités des acteurs (producteurs, Collectivités, OPA, Opérateurs et prestataires privés) sont renforcées	7 586 761	
Belgium Partnership Programme 2008-2011 in the Field of Knowledge Management and Gender - Capitalisation des outils en matière de sécurité alimentaire et genre (FBPP/GLO/002/BEL – FAO)	200 000	01/06/2013
Regional Programme for local capacity building in Disaster Risk Management (DRM) in West Africa and in the Sahel (OSRO/RAF/207/SWE)	91 333	30/04/2014
Assistance technique pour la préparation et la tenue des Assises nationales de l'environnement au Mali (TCP/MLI/3202) BABY 04	64 874	31/12.2010
Assistance pour l'évaluation de l'Initiative Riz de la campagne 2008/2009 au Mali (TCP/MLI/3301) BABY 01	58 655	02/06/2012
Inter-Country Coordination for projects (GTFS/RAF/426/ITA)	154 137	31/12/2012
Unité de Coordination et de gestion de l'information inter-projet - (GCP/BKF/049/SPA, GCP /GUI/018/SPA, GCP /MLI/029/SPA, GCP/MLI/030/SPA, GCP /NER/048/SPA and GCP /SEN/059) (GCP /RAF/428/SPA)	123 482	31/03/2013
Country STAT for Sub-Saharan Africa: Strengthening the Country STAT System established in 17 Sub-Saharan African Countries - Phase II of GCP/GLO/208/BMG (Grant OPPGD1452) (MTF /GLO/345/BMG)	6 569 303	31/12/2014
"Building Capacity of ECOWAS for effective CAADP Implementation in West Africa" (GCP /RAF/461/SPA)	267 738	15/01/2015
Valorisation et promotion des petites entreprises forestières villageoises à travers une opérationnalisation des Plans de Développement d'Entreprise (PDE) (TCP/MLI/3403)	57 239	31/12/2013
Produit 3.2 : Les capacités de préparation aux crises/catastrophes sont renforcées et la réponse à la crise assurée à travers la protection et l'amélioration des moyens d'existence des populations vulnérables		
Produit 3.2.1.- Les actions de renforcement des stocks de sécurité de proximité sont appuyées	0	
Produit 3.2.2 : Les moyens d'existence des populations vulnérables sont protégés et améliorés.	2 816 818	
Renforcement des moyens de résilience des ménages vulnérables de la région de Ségou pour faire face à la crise agro- pastorale du Sahel de 2011-2012 (OSRO/MLI/101/BEL)	300 000	31/12/2010
Renforcement de la résilience des ménages vulnérables au Mali et Niger affectés par la crise alimentaire de 2012 (OSRO/RAF/211/FIN)	310 000	31/12/2012
Integrating climate resilience into agricultural production for food security in rural areas of Mali (GCP /MLI/033/LDF)	2 106 818	30/06/2015

Résultats CPF MALI	Financement existant (USD)	NTE
Produit 3.3 : Les capacités de coordination, d'information et d'analyse de la sécurité alimentaire sont renforcées.		
TOTAUX	17 277 494	

Annexe XI : Vision, objectifs et fonctions essentielles de la FAO

Vision de la FAO : Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Les trois Objectifs mondiaux :

- Réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ;
- Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence ;
- Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches
3. Réduire la pauvreté rurale
4. Permettre des systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international
5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Objectif supplémentaire

Qualité, connaissances et services techniques

Thèmes transversaux

Parité hommes-femmes

Gouvernance

Fonctions essentielles

1. Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'instruments normatifs, tels que accords internationaux, codes de conduite et normes techniques
2. Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
3. Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
4. Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau régional et au niveau des pays pour préparer, exécuter, contrôler et évaluer des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
5. Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
6. Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
7. Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

Objectifs fonctionnels

Activités de diffusion

Technologies de l'information

Gouvernance, contrôle et direction de la FAO

Administration efficiente et efficace

Annexe XII : Aperçu du cadre stratégique de la FAO – SFW 2010 – 2015,

Vision de SFW : Aider les membres de la CEDEAO à réduire la pauvreté, promouvoir la sécurité alimentaire et mettre un frein à la marginalisation

Mission de SFW : Contribuer à améliorer les capacités des pays membres et réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté d'ici 2015 en augmentant considérablement la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation alimentaire de manière durable sans sacrifier les ressources naturelles, tout en réduisant les inégalités entre les genres, les groupes sociaux et les zones agro-écologiques.

Objectif global de SFW : Réaliser, d'ici 2015, une réduction durable de la pauvreté rurale et de la sécurité alimentaire grâce à une croissance à base large, dans les domaines de la production, de la productivité et de la diversification agricoles ainsi que dans les revenus des ménages, avec un focus sur les petits exploitants et les groupes vulnérables, tout en réduisant en profondeur les inégalités générales du genre, la marginalisation des groupes minoritaires ainsi que les inégalités entre les territoires, zones et pays.

Les quatre domaines prioritaires d'intervention de SFW sont les suivants :

- **Priorité 1** : Augmentation durable de la production, productivité et diversification agricoles pour une meilleure nutrition des populations les plus vulnérables (femmes, jeunes, petits exploitants, pastoralistes, groupes ethniques marginalisés, personnes vivant avec ou affectées par le VIH/SIDA souffrant de l'insécurité alimentaire à court, moyen et long termes.
- **Priorité 2** : Gestion durable des ressources naturelles (forêts, arbres, terre, eau, faune et ressources génétiques) englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables.
- **Priorité 3** : Environnement propice, attractif, compétitif et sensible au genre pour les marchés et une meilleure qualité et une sécurité sanitaire des aliments pour un commerce accru englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables.
- **Priorité 4** : Gestion des savoirs, coordination du plaidoyer et des politiques en Afrique de l'ouest.

Les fonctions centrales clés incluent :

- Pourvoir des perspectives, surveiller et évaluer les tendances
- Renforcer la gestion des informations, des statistiques et des savoirs
- Renforcer des capacités et appui technique
- Plaidoyer et communication et,
- Renforcement des partenariats et alliances.

Annexe XIII : Financements disponibles au 31/12/2012 au titre du CPP 2013-2017 Mali -FAO

CODE	Intitulé Projet/Programme/Activités	Montant financement \$EU	NTE
OSRO/MLI/206/SWE	Appui au renforcement économique des femmes dans le contexte de l'insécurité alimentaire et le changement climatique	2 914 000	2014
OSRO/MLI/207/SWE	Renforcement de la capacité de résilience des ménages dans la bande sahélienne du Mali	2 272 727	2014
GCP/MLI/037/BEL	Programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les cercles de Nara et Nioro du Sahel	734 180	26/04/2017
TCP/SFW/3402	Appui aux initiatives politiques pour le développement des chaînes de valeurs bétail-viande et lait en Afrique de l'Ouest	497 000	31/08/2013
TCP/MLI/3402	Projet d'appui à la lutte contre les mouches tsétsé et les trypanosomoses animales dans la Région de Sikasso (Cercles de Kadiolo et Sikasso) au Mali	225 424	31/08/2013
TCP/MLI/3304	Validation et dissémination de systèmes d'élevage de poissons intégrés à la riziculture à travers des Champs-Ecoles de Producteurs au Mali	240 000	1/07/2013
TCP/MLI/3403/BABY 01	Valorisation et promotion de petites entreprises forestières villageoises à travers des Plans de développement d'entreprises (PDE)	57 239	31/12/2013
TCP/RAF/3314	Projet d'appui aux investissements Agricoles de la Banque Ouest Africaine de Développement (PAIA-BOAD) dans les pays de l'UEMOA	66 050	31/07/2013
MTF/RAF/459/CFC	Développement de la production et de la transformation de sésame orientée vers l'exportation au Burkina Faso et au Mali	60 000	11/04/2013
OSRO/MLI/201/AUS	Fourniture d'urgence d'intrants Agricoles aux ménages vulnérables des communautés affectées par la sécheresse dans la Région de Ségou, Mali	291 792	31/03/2013
GCP/INT/113/FRA	Appui à la surveillance épidémiologique et à la lutte antiacridienne et études sur les rémunérations des externalités (pour 12 pays dont le Mali)	268 107	30/06/2013
GCP/INT/053/JPN	Formation intra-africaine et dissémination de savoir faire technique pour une agriculture et un développement rural durables avec la coopération Afrique- pays d'ASEAN (21 pays)	548 076	30/11/2013
GCP/MLI/033/LDF	Intégrer la résilience au changement climatique dans la production Agricole pour la sécurité	1764 016	30/06/2015

	alimentaire dans les zones rurales du Mali		
GCP/RAF/422/FRA	Traitement environnemental de la lutte antiacridienne en Afrique de l'Ouest et du Nord Ouest	535 366	31/12/2012
GCP/RAF/453/SPA	Amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires	1 251 932	31/12/2013
GCPS/MLI/029/SPA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire dans la Région de Koulikoro	387 290	30/06/2013
GCP/MLI/028/VEN	Projet d'intensification agricole par la maîtrise de l'eau dans le Sahel Occidental	1 132 833	
MTF/GLO/345/BMG	Country-Stat for Sub-saharan African Countries : strengthening the Country Stat System in 17 Sub-Saharan African Countries-	3 725 914	31/12/2014
GCP/RAF/428/SPA	Unité de coordination et de gestion de l'inter projet	230 390	31/03/2013
EP/INT/503/GEF	Gestion intégrée des ressources naturelles des massifs du Fouta Djallon : pays dont le Mali	1048 809	30/06/2013
TCP/RAF/3302	Mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille pour Sahara et le Sahel	49 803	28/02/2013
EP/INT/606/GEF	Réduire la dépendance aux polluants organiques persistants et autres produits agro-chimiques dans les Bassins des fleuves Niger et Sénégal à travers la gestion intégrée de la production, des prédateurs et de la pollution	1 132 703	09/03/2013

ANNEXE XIV

Plan d'Action du CPP 2013-2017 de la FAO au Mali

Domaine de Priorité 1 : APPUI A LA PRODUCTION, LA COMPETITIVITE DES FILIERES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Résultats	Unité(s) responsable et autres unités de la FAO	Cycle programmatique du CPP				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Effet 1 : La Sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations en particulier celles des Groupes vulnérables dont les femmes (enceintes ou allaitantes) et les enfants de moins de 5 ans s'est améliorée de façon durable						
Produit 1.1 : La productivité et les productions Agricoles sont accrues et diversifiées	AGAH, AGAS, AGP, FIR, FIPI, ESW, TCS					
Produit 1.2 : La sécurité foncière des exploitations agricoles est renforcée	NRC, LEG					
Produit 1.3 : L'accessibilité des produits Agricoles aux marchés est accrue	FIPM, AGS, EST					
Produit 1.4 : La consommation alimentaire des ménages vulnérables est suffisante saine et diversifiée	FIRO, ESN					

Domaine de Priorité 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT

Résultats	Unité(s) responsable et autres unités de la FAO	Cycle programmatique du CPP				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Effet 2: les bonnes pratiques de gestion durable des terres, des eaux et forêts et ressources génétiques sont adoptées						
Produit 2.1 : Les schémas d'aménagement de l'espace rural (Agricoles, pastoraux, forestiers, fauniques et halieutiques) sont réalisés	NRL, LEG					
Produit 2.2 : Les mesures de défense et de restauration des ressources naturelles sont appliquées.	FOM, NRL, AGA, AGP					
Produit 2.3 : Les mécanismes de mitigation et d'adaptation au changement climatique sont renforcés.	NRC, TCE					
Produit 2.4 : Les mesures de gestion raisonnées des ressources zoogénétiques sont appliquées	AGA					

Domaine de Priorité 3 : Prévention et gestion des risques de catastrophes et des crises alimentaires et renforcement de la résilience des populations vulnérables affectées par les crises alimentaires et nutritionnelles et les conflits.

Résultats	Unité(s) responsable et autres unités de la FAO	Cycle programmatique du CPP				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Effet 3 : la capacité de prévention, préparation et réponse aux crises est renforcée et la résilience des populations vulnérables est protégée et améliorée						
Produit 3.1 : Mesures de prévention pour la réduction des risques et l'atténuation de l'impact des crises sont appliquées						
3.1.1 : Les Groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, déplacés internes, communautés hôtes, victimes de conflits) bénéficient d'activités génératrices de revenus et ont un meilleur accès au crédit/épargne et au capital productif.	TCE, AGA, AGP, ESA					
3.1.2: Les capacités de prévention des risques et de gestion des crises des différents acteurs (institutions compétentes, autorités locales, collectivités, OPA, opérateurs et autres prestataires de service) sont renforcées.	TCE, FOM, NRC,					
Produit 3.2 : Les capacités de préparation et de réponses aux crises/catastrophes sont renforcées à travers la protection et l'amélioration des moyens d'existence des populations vulnérables						

3.2.1 : Les actions de renforcement des capacités de gestion des stocks alimentaires de proximité sont appuyées	TCE, AGS					
3.2.2 : Les moyens d'existence des populations vulnérables sont protégés et améliorés.	AGA, AGS, FOE, FIR, ESW					
Produit 3.3 : Les capacités de coordination, d'information et d'analyse de la sécurité alimentaire sont renforcées.	TCE,					

BIBLIOGRAPHIE :

- **CEDEAO, CILSS, UEMOA, 9 avril 2013** : Alliance Globale pour la résilience, AGIR-SAHEL et Afrique de l'Ouest, Feuille de route régionale.
- **Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural, 2011** : Répertoire 2011 des projets et programmes du secteur développement rural, 2011 ;
- **Cellule Nationale CEDEAO, 2008** : Plan national d'investissement agricole (PNIA) : Résultats du secteur agricole, revue de politiques, stratégies et programmes, Bamako, Mali, 2008 ;
- **Direction Nationale de Services Vétérinaires**: Répertoire des principaux textes sur le contrôle et la législation sanitaire animale ;
- **Direction Nationale des Productions et Industries Animales** : Programme quinquennal de Réalisation d'infrastructure de commercialisation des volailles - Mars 2012 ;
- **Direction Nationale des Productions et Industries Animales** : Rapports annuels DNPIA 2012;
- **FAO 2012, Guide pratique pour la formulation des cadres de programmation par pays, version française et anglaise**
- **FAO 2012** : profil pays de secteur de l'élevage 2011 Mali
- **FAO** : La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest proposition de plan d'action - juin 2012 ;
- **FAO, 2006** : Première évaluation de la structure et de l'importance du secteur avicole commercial et familial en Afrique de l'Ouest, rapport de consultation effectuée par Dr Adama Traoré.
- **FAO, 2012** : La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : Investir dans l'agriculture pour un avenir meilleur.
- **FAO, juin 2011** : Perspectives de l'alimentation : Analyse des marchés mondiaux.
- **MAFAP/SPAAA/Fao** : Avant Projet Analyse Préliminaires des incitations et pénalisations sur les prix pour le bétail au Mali - Mai 2013 ;
- **Ministère de l'Economie des Finances et du Budget (MEFB)** : Rapport national sur l'agenda de développement post 2015, mai 2013 ;
- **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, mai 2003** : Politique nationale de développement de l'élevage : Diagnostic et analyse critique de la situation actuelle du sous secteur élevage au Mali, Vol. 1,2, 3 Décembre 2004;
- **Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Commerce (MEIC), Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), 2008** : Rapport sur la situation économique et sociale du Mali en 2007 et les perspectives pour 2008, Septembre 2008 ;
- **Ministère de l'Elevage et de la Pêche, 2008**: Stratégie et propositions d'actions pour la valorisation du lait cru local au Mali, janvier 2008 ;
- **Ministère de l'Elevage et de la Pêche**, Plan de développement de la filière bétail-viande, Vol. I et II. 2008 ;
- **Ministère de l'Elevage et de la Pêche**: Développement de l'élevage et réduction de la pauvreté au Mali Diagnostic de la situation de l'élevage (ALIVE) - juin 2009 ;
- **Ministère de l'Elevage et de la Pêche**: Programme Quinquennal de lutte contre la Péripleumonie contagieuse bovine, janvier 2012 ;
- **Ministère de l'Elevage et de la Pêche**: Stratégie nationale de conservation, de sélection et de diffusion de races bovines autochtones au Mali, janvier 2010 ;

- **Perspectives économiques en Afrique** : 2012 : Mali.
- **PNUD, Unité économique, avril 2013** : Analyse du contexte socio-économique du Mali.
- **Programme de Compétitivité et de Diversification Agricole** : Plan de compétitivité des filières Bétail viande, 2007/2008 ;
- **République du Mali** : Plan National d'Investissement Prioritaire (PNIP SA) du Mali 2011-2015, septembre 2010 ;
- **République du Mali, 2006**: Loi N° 06-045 du 05 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole 2006 ;
- **République du Mali, 2012**: Recueil des textes d'application de la Loi d'Orientation Agricole 1^{ère} édition, 2012 ;
- **UEMOA, 2** : Appui à l'UEMOA pour l'élaboration d'un Programme régional d'amélioration du climat des affaires : Rapport diagnostic du climat des affaires du Mali, Mars 2012.